



AFRIQUE : LE PIÈGE DE LA DETTE ET COMMENT EN SORTIR

LES IMPACTS DE LA PANDEMIE DE COVID19
SUR LA DETTE EXTERIEURE DES PAYS AFRICAINS



La présente étude a été commandée par le Groupe de gauche au Parlement européen - The Left.
www.left.eu

L'étude a été réalisée par le Comité pour l'abolition des dettes illégitimes (CADTM).

CADTM
Comité pour l'abolition des dettes illégitimes
8, rue Jonfosse, 4000 Liège, Belgique
00324 60 97 96 80

info@cadtm.org
www.cadtm.org

Cette étude a été menée par le CADTM Belgique et le CADTM Afrique qui est constitué d'organisations actives dans 15 pays d'Afrique (Bénin, Burkina-Faso, Côte d'Ivoire, Cameroun, Congo-Brazzaville, Gabon, Guinée Conakry, Kenya, Mali, Maroc, Niger, République démocratique du Congo, Sénégal, Togo et Tunisie) et qui collabore avec Womin une association féministe panafricaine basée en Afrique du Sud. Ainsi, le CADTM a pu aisément mener ladite étude en impliquant des militant-es des mouvements sociaux, les ONG et les partenaires africains.

Ont contribué à cette étude :

Omar Aziki membre du secrétariat national d'ATTAC CADTM Maroc et du secrétariat international partagé du réseau mondial CADTM

Broulaye Bagayoko membre de la Coalition des Alternatives Africaines Dette et Développement (CAD-Mali) et secrétaire permanent du CADTM Afrique

Agnès Adélaïde Metougou membre de la Plate-Forme d'Information et d'Action sur la Dette (PFIAD-Cameroun) et Présidente Nationale de la Plateforme des Organisations de la Société Civile Camerounaise (PLANOSCAM)

Luc Mukendi militant du CADTM à Lubumbashi/RDC et membre de la coordination du CADTM Afrique


Jean Nanga militant du CADTM en Afrique et collaborateur à la revue Inprecor

Recherches : Rémi Vilain

Relectures : Éric Toussaint, Maxime Perriot, Claude Quémard

Coordination de la rédaction finale : Anaïs Carton

Octobre 2022 | Bruxelles



« La dette sous sa forme actuelle est une reconquête savamment organisée de l’Afrique, pour que sa croissance et son développement obéissent à des paliers, à des normes, qui nous sont totalement étrangers. Faisant en sorte que chacun de nous devienne l’esclave financier, c’est-à-dire l’esclave tout court, de ceux qui ont eu l’opportunité, la ruse, la fourberie de placer des fonds chez nous avec l’obligation de rembourser ».

Thomas Sankara, Sommet de l’OUA, 1987.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ EXÉCUTIF	7
INTRODUCTION	11
PARTIE 1 : CONTEXTE GÉNÉRAL EN AFRIQUE : L'INSOUTENABLE FARDEAU DE LA DETTE AGGRAVÉ PAR LA PANDÉMIE DE COVID-19	14
1. Du transfert illégal des dettes coloniales aux PAS	14
2. Années 2000 : les initiatives dites d'allègement de la dette africaine, de fausses solutions à un vrai problème	15
3. État des lieux de la dette publique des États d'Afrique	16
4. L'impact de la dette sur le développement socioéconomique et culturel des États d'Afrique	16
5. La santé publique n'est pas, en fait, une priorité	17
6. L'ISSD ou l'allègement-alourdissement du service de la dette	18
7. Institutions multilatérales et créanciers privés	20
8. La Chine, principale créancière ?	21
9. Des flux financiers illicites au <i>Doing Business</i>	21
10. La dette contre les Objectifs du Développement Durable	22
11. S'émanciper du « système dette »	22
PARTIE 2 : ÉTUDES DE CAS : UNE LOGIQUE QUI SE RÉPÈTE	24
1. La dette et le despotisme comme freins au développement de la région MENA	24
2. La dette en RDC : le mégaprojet « grand Inga III »	30
PARTIE 3 : UE – UA : POUR UNE REFONDATION COMPLÈTE DES RELATIONS ENTRE L'EUROPE ET L'AFRIQUE	34
CONCLUSIONS ET PRINCIPALES ALTERNATIVES	40

ABRÉVIATIONS

CADTM	Comité pour l'abolition des dettes illégitimes (anciennement Comité pour l'annulation de la dette du tiers-monde)
CEA	Commission économique des Nations unies pour l'Afrique
CEE	Communauté économique européenne
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
FEC	Fédération des entreprises du Congo
FMI	Fonds monétaire international
G7	Allemagne, Canada, États-Unis, France, Italie, Japon, Royaume-Uni
G20	Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chine, Corée du Sud, États-Unis, France, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Mexique, Royaume-Uni, Russie, Turquie, Union européenne (via pays qui assure la présidence de l'UE et la Banque centrale européenne). L'Espagne est invitée en permanence.
I-PPTE	Initiative pays pauvres très endettés
IADA	Initiative d'annulation de la dette africaine
IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
IDE	Investissements directs étrangers
ISSD	Initiative de suspension du service de la dette
IFI	Institutions financières internationales
LPL	Ligne de précaution et de liquidité
MENA	Région d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient
ODD	Objectifs du développement durable
OEACP	Organisation des États de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
ONU	Organisation des Nations unies
PAS	Plans d'ajustement structurels
PED	Pays en voie de développement
PIB	Produit intérieur brut
PPP	Partenariat public-privé
RDC	République démocratique du Congo
UE	Union européenne

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

AFRIQUE: LE PIÈGE DE LA DETTE ET COMMENT EN SORTIR LES IMPACTS DE LA PANDÉMIE DE COVID19 SUR LA DETTE EXTÉRIEURE DES PAYS AFRICAINS

L'INSOUTENABLE FARDEAU DE LA DETTE AGGRAVÉ PAR LA PANDEMIE DE COVID-19

L'Afrique n'a pas été épargnée longtemps face à la pandémie de Covid-19 qui a endigué le monde. Le nouveau virus s'est manifesté en Afrique à partir de la mi-février 2020, soit presque trois mois après le premier cas de Covid-19 en Chine (novembre/décembre 2019). Le 13 avril 2020, le président français Emmanuel Macron, dans un effet d'annonce qui ne lui coûtait rien, proposa une « *annulation massive* » de la dette africaine pour soutenir le continent face à la pandémie de Covid-19. Quelques heures plus tard, le G20 se limitait à une suspension de paiement pour les pays les plus pauvres. Or, les dettes publiques ont très fortement augmenté partout dans le monde.

Aujourd'hui, plus d'un tiers des pays du Sud sont en situation de surendettement ou en défaut de paiement. 60 % des pays africains dépensent plus pour le remboursement de la dette que pour les soins de santé, au détriment des besoins sur place. Et la guerre en Ukraine frappe actuellement de plein fouet les pays africains qui subissent l'augmentation du prix des produits de base. La dette est donc un sujet brûlant d'actualité. Quel est l'impact de la pandémie de Covid-19 sur l'endettement des pays du sud ? Quelle est la responsabilité des institutions financières internationales et des pays du Nord dans cette situation ? Est-ce que la suspension momentanée des remboursements qui a été consentie réglera les problèmes d'endettement rencontrés par les pays africains aggravés par la pandémie de Covid-19 ? N'existe-t-il pas des alternatives ?

La présente étude se concentre sur l'évolution de l'endettement des pays africains. Mais l'analyse peut aisément être étendue à d'autres pays du Sud. L'étude montre que la pandémie de coronavirus et ses conséquences multiples a aggravé une situation préexistante de réendettement, sans en être la cause. L'épidémie n'est qu'un élément détonateur et tous les facteurs d'une nouvelle crise financière sont réunis depuis plusieurs années, au moins depuis 2017-2018.

Elle analyse comment la crise sanitaire en cours a déjà, et va encore avoir, des conséquences socio-économiques dramatiques, mais aussi un impact énorme sur les finances et l'endettement publics, tant au Nord qu'au Sud de la planète. Elle montre finalement que ce que les Institutions financières internationales (IFI) ont apporté sont des fausses solutions et que des alternatives existent. Elle expose plus fondamentalement que c'est la logique du système capitaliste qui doit être remise en question pour s'attaquer directement aux racines de l'endettement des pays africains.

ÉTAT DES LIEUX DE LA DETTE PUBLIQUE DES ÉTATS D'AFRIQUE

Un tiers des États africains se trouve soit surendetté, soit risque de le devenir (82 % pour le Ghana, 66 % pour le Rwanda).

Le stock de la dette publique extérieure de l'Afrique subsaharienne est passé de 305 milliards de dollars US en 2010 à 702 milliards en 2020, soit de 24 % à 40 % du PIB régional, et de 76 % à 156 % des exportations.

En 2022, le continent devrait en tout payer 44 milliards de dollars US d'intérêts à ses créanciers extérieurs. Pour certains pays africains, le service de la dette représente jusqu'à 60 % de leurs revenus et les pays dépensent plus dans le remboursement de dette qu'ils n'en consacrent aux services essentiels tels que la santé, l'éducation, l'accès à un emploi décent, l'accès à l'électricité et à l'eau potable.

En plus, l'Afrique subsaharienne est devenue le lieu d'affrontement d'intérêts des créanciers traditionnels et des puissances émergentes accentuant son enlisement dans la spirale de l'endettement.

CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DE LA PANDÉMIE

Contraction du PIB de 2,1 % en 2020, chute drastique des flux financiers extérieurs (investissements directs étrangers, aide publique au développement, envois de fonds de la diaspora), dépréciation d'une majorité de devises, hausse vertigineuse de l'endettement extérieur, insécurité alimentaire dans certaines régions, et 490 millions d'Africain·es, principalement des femmes, dans l'extrême pauvreté à la fin 2021, portant à 40,2 le pourcentage d'Africain·es vivant avec moins de 1,90 dollar US par jour, indicateur par ailleurs hautement discutable tant il est sous-évalué.

En 2022, 60 % des pays africains dépensent plus pour le remboursement de la dette que pour les soins de santé, au détriment des besoins sur place. Les pays africains sont ainsi confrontés à une nouvelle crise de la dette, aggravée par la pandémie de Covid-19, qui repose sur trois facteurs historiques principaux :

DU TRANSFERT ILLÉGAL DES DETTES COLONIALES AUX PAS

Le processus d'endettement des États africains remonte à la période de la colonisation alors que les métropoles coloniales ont légué illégalement aux pays nouvellement indépendants des dettes qu'elles avaient elles-mêmes contractées pour les intérêts des métropoles. Des dettes illégitimes et illégales, donc. Après les indépendances, les pays libérés du joug colonial, se retrouvent avec très peu d'infrastructures susceptibles de concourir à la réalisation de leurs idéaux de construction nationale et se voient contraints de s'endetter. Par ailleurs, ces politiques d'endettement adoptées par les anciennes colonies, ont été encouragées par le contexte international de la Guerre froide, tant sur le plan politique qu'économique. C'est ainsi que les stocks des dettes des pays d'Afrique n'ont cessé de croître, atteignant souvent des niveaux de surendettement.

Cette situation a été aggravée par les politiques d'ajustement structurel néolibérales, imposées par la Banque mondiale et le FMI dans les années 1980-1990 et conditionnées à la mise en place de « réformes structurelles », consistant pour les pays débiteurs à adopter des mesures d'austérité budgétaire et de libéralisation de l'économie. C'est ainsi que les stocks des dettes des pays d'Afrique n'ont cessé de croître, atteignant souvent des niveaux de surendettement et inaugurant la première « crise de la dette » de la fin des années 1970- début des années 1980.

LES FAUSSES SOLUTIONS APPORTÉES PAR LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES

Les solutions proposées par les créanciers pour juguler la crise de la dette se sont toutes avérées contreproductives. Déjà en 1996, face à l'enlisement des États au sud du Sahara dans un surendettement aggravé par l'imposition des plans d'ajustement structurels (PAS), les créanciers, à travers les institutions de Bretton Woods, ont lancé l'Initiative pays pauvres très endettés (I-PPTE). En 2005, les créanciers ont lancé l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) qui portait sur l'annulation totale de 100 % de la dette multilatérale des pays pauvres très endettés ayant atteint le point d'achèvement de l'Initiative PPTE. Ces initiatives n'ont pas réussi à résoudre la crise de la dette en Afrique, elles l'ont tout au contraire exacerbée.

Plus récemment, les mesures annoncées suite à la pandémie de Covid-19 par le Club de Paris et le G20 – telles que l'Initiative de suspension du service de la dette des pays dits les plus pauvres (ISSD) – sont pour l'instant largement insuffisantes. En effet, ces mesures se sont limitées, soit à suspendre momentanément le remboursement d'une partie infime des dettes des 73 pays classés parmi les pays « à faible revenu », soit à restructurer au cas par cas une partie de ces dettes. Le moratoire, ainsi que les nouveaux prêts accordés dans le but officiel de lutter contre les effets de la pandémie, risquent de servir à payer en priorité les créanciers privés et multilatéraux au détriment de besoins urgents des populations sur place.

LES NOUVEAUX CRÉANCIERS ET LES FLUX FINANCIERS ILLICITES

Les créanciers privés, créanciers très largement majoritaires ne sont aucunement contraints d'annuler leurs créances, ils sont simplement invités à le faire. Par conséquent, les services de la dette dus aux créanciers privés, en 2020 et 2021 ont été bel et bien payés. Par exemple, ces derniers ont quasiment été tenus à l'écart de l'ISSD.

De son côté, les montants de prêts que la Chine a accordé aux pays africains n'ont cessé de croître puisqu'ils ont presque quadruplé en moins de dix ans, passant ainsi de 40 milliards de dollars US en 2010 à 153 milliards en 2019. Et la Chine surtout, détient désormais à elle seule un tiers de la dette extérieure publique bilatérale des pays du Sud.

Finalement, en Afrique, une part des profits réalisés pendant des périodes de forte croissance est sortie illicitement, en favorisant l'optimisation fiscale des grandes entreprises qui rendait les pays attractifs pour les investisseurs étrangers.

POUR UNE REFONDATION COMPLÈTE DES RELATIONS ENTRE L'EUROPE ET L'AFRIQUE

Les relations qu'entretiennent l'Afrique et l'Union européenne (UE) et les traités qui en émanent sont éminemment basés sur des rapports de forces coloniaux et néocoloniaux desquels il faut s'opposer. La Convention de Yaoundé en 1963 entre les 6 États membres de la Communauté économique européenne (CEE) d'alors et 18 États africains est la première d'une série de traités qui ont permis de maintenir les spécialisations économiques instaurées par les administrations coloniales en produits de rente, en monocultures, généralement réservés à l'exportation, pour les marchés des métropoles coloniales, européennes. Se faisant généralement aux dépens des cultures vivrières, de l'autosuffisance alimentaire de ces pays. L'aide de l'UE au développement n'a ni développé l'Afrique, ni favorisé son indépendance économique mais, au contraire, servi à huiler les mécanismes de reproduction de la dépendance des économies africaines.

QUOI FAIRE FACE AU PIÈGE DE LA DETTE ?

Face à l'ensemble de ces constats qui montrent que les solutions internationales sont insuffisantes et surtout qu'elles alimentent les inégalités mondiales, l'étude contient également une série de solutions pour résoudre structurellement le problème de la dette en Afrique, dont en voici deux principales :

Annuler les dettes et s'opposer aux conditionnalités des créanciers

Procéder à un audit de la dette publique avec participation citoyenne

Poser des actes unilatéraux pour assurer une protection effective des droits humains

Lever les brevets privés pour un accès à la santé pour toutes et tous

Mettre un terme aux dispositifs fiscaux inégalitaires

Pour une politique d'endettement légitime auprès de banques socialisées

Mettre en place une véritable politique de réparations

Plus largement, le CADTM considère qu'il faut se battre pour la mise en œuvre d'un vaste programme anticapitaliste qui inclut une série de mesures fondamentales qui remettent en question la logique du système capitaliste pour s'attaquer directement aux racines de l'endettement des pays africains.

INTRODUCTION

Jusqu'à l'arrivée de la pandémie de Covid-19, le 21^{ème} siècle était généralement présenté, par les fidèles de la religion de la croissance, comme celui de l'espoir pour l'Afrique, subsaharienne en l'occurrence, car la croissance du taux moyen du PIB¹ se situait au-dessus de la moyenne mondiale, autour de 5 % contre 3 %, pendant une bonne partie des deux premières décennies. Selon certains commentaires extrêmement optimistes, contenus dans *l'Index de l'émergence en Afrique 2017*, Maurice, Afrique du Sud, Seychelles, Botswana, Cap-Vert, Rwanda, Ghana, Namibie, São Tomé-et-Principe étaient en 2017 comme déjà émergents². D'autres (Ouganda, Sénégal, Zambie, Tanzanie, Kenya, Gabon, Bénin, Malawi, Lesotho) étant alors au « seuil » de l'émergence, correspondant aux « préémergents » selon le Fonds monétaire international (FMI), par exemple. Cet **afro-optimisme**, cette célébration entretenue de la croissance performante du PIB en Afrique subsaharienne a relativement couvert la sonnette d'alarme tirée sur une autre croissance en cours, celle du réendettement public.

La forte croissance et le ré-endettement n'ont pas favorisé la diversification économique des pays dépendants, pour un bon nombre, principalement de l'exportation des ressources naturelles/matières premières, de l'extractivisme. Une contribution évidente à la crise écologique que subissent déjà sévèrement des peuples de la sous-région.

Avec la crise de la dette qui frappe de nombreux pays du Sud depuis 2015, le poids toujours plus important des « nouveaux » créanciers (Chine et créanciers privés) et la guerre en Ukraine qui frappe actuellement de plein fouet les pays du Sud qui subissent l'augmentation du prix des produits de base, la dette est toujours un sujet brûlant d'actualité.

Elle l'est d'autant plus qu'elle a subi une importante accélération suite aux effets collatéraux de la pandémie de Covid-19. Ces effets se sont particulièrement fait ressentir dans les pays d'Afrique car, avant même l'arrivée du Covid-19, l'Afrique faisait déjà face à de nombreux problèmes structurels. Oxfam a estimé qu'un demi-milliard de personnes pourraient basculer dans la pauvreté, entraînant une augmentation des inégalités sociales, économiques et de genre. Inévitablement, plus de femmes que d'hommes seront confrontées à l'extrême pauvreté.

Cette étude traite de l'impact de la pandémie de Covid-19 sur l'endettement des pays d'Afrique, proposant deux études de cas illustratives et des alternatives qui pourraient être envisagées.

¹ Le taux de croissance du PIB est, dans la "science économique" hégémonique, un critère majeur d'appréciation de la santé économique d'un pays. Ce qui est contesté, très minoritairement pour le moment, par des économistes et des non-économistes. Par exemple, dans le calcul du PIB peuvent être notamment intégrés l'argent de la prostitution, du trafic de drogue.

² Mamadou Gazibo et Olivier Mbabia, (préface de Dr. Ibrahim Assane Mayaki, secrétaire exécutif du NEPAD), *Index de l'émergence en Afrique 2017*, PRAME (Pôle de recherche sur l'Afrique et le monde émergent)/OBEMA (Observatoire de l'émergence en Afrique), Montréal, 2018. Dans les années 1960, il a été question d'émergence en Afrique, mais pour prédire les États produits par la décolonisation.

Pour ce faire, la première partie présente le contexte générale de la situation de l'endettement en Afrique suite à la pandémie de Covid-19. Pour mieux en cerner les contours, cette partie expose notamment l'évolution de la dette extérieure publique de l'Afrique, les conséquences économiques et sociales de la pandémie, les principaux acteurs bilatéraux, multilatéraux et privés responsables de cette situation et les fausses solutions qu'ils et elles ont proposées, ainsi que la façon dont ils tirent profit de cette situation de réendettement.

La deuxième partie présente l'évolution du profil d'endettement de la région MENA, et en particulier l'Égypte, le Maroc et la Tunisie, ainsi que les conséquences de la construction d'un barrage hydroélectrique, le grand Inga III, sur l'endettement de la RDC, dans le contexte post Covid. Ces études de cas font ressortir que si les situations et les chiffres sont propres aux contextes locaux particuliers, c'est néanmoins à chaque fois une même logique d'asservissement des plus riches sur les plus pauvres qui se rejoue.

La troisième et dernière partie propose un point de vue particulier qui aborde les relations qu'entretiennent l'Afrique et l'Union européenne et qui rappelle que les traités qui en émanent sont éminemment basés sur des rapports de forces coloniaux et néocoloniaux desquels il faut s'opposer.

Après avoir mis l'accent sur la gestion discutable de la dette dans certains pays d'Afrique par les Institutions financières internationales (IFI) au cours de la période de Covid-19, nous exposerons en guise de conclusion les principales alternatives envisageables pour sortir de cette spirale de l'endettement et se libérer des fausses solutions proposées par les créanciers. Car, et il est nécessaire de le rappeler en conclusion de cette étude, ces alternatives reposent sur des arguments solides fondés sur le droit international au regard duquel les droits humains fondamentaux prévalent impérativement sur les droits des créanciers.

CONTEXTE GÉNÉRAL EN AFRIQUE : L'INSOUTENABLE FARDEAU DE LA DETTE AGGRAVÉ PAR LA PANDÉMIE DE COVID-19

En fin mars 2020, le chef de l'État sénégalais, Macky Sall, lançait, à la « communauté internationale », un appel pour « *une annulation de la dette publique et pour un rééchelonnement de la dette privée de l'Afrique*³ » afin de permettre aux États africains de lutter contre le Covid-19. Appel qui a relativement été entendu, de façon très atténuée, par ladite « communauté internationale ». Les solutions apportées à ce problème de la dette – principalement l'Initiative de suspension du service de la dette des pays dits les plus pauvres (ISSD), inspirée au Club de Paris (groupe informel d'États créanciers, principalement des puissances occidentales) et au G20 (groupe des 20 premières économies mondiales), par la Banque mondiale et le FMI en avril 2020 – semblent plutôt, à son terme (fin 2021), avoir favorisé son alourdissement qu'un supposé allègement, contribuant ainsi à réduire davantage la probabilité de réaliser les objectifs du développement durable (ODD)⁴.

1. DU TRANSFERT ILLÉGAL DES DETTES COLONIALES AUX PAS

Le processus d'endettement des États africains remonte à la période de la colonisation. Après les indépendances, les pays libérés du joug colonial, se retrouvent avec très peu d'infrastructures susceptibles de concourir à la réalisation de leurs idéaux de

construction nationale et se voient contraints de s'endetter. Par ailleurs, les métropoles coloniales ont légué aux pays nouvellement indépendants des dettes qu'elles avaient elles-mêmes contractées. En effet, en violation du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, la Banque mondiale a octroyé des prêts à la Belgique, à la France, à la Grande-Bretagne, pour financer des projets dans leurs colonies⁵. Ils contribuaient à approvisionner les métropoles coloniales en minerais, en produits agricoles, en combustibles. Comme le reconnaissent les historiens de la Banque mondiale⁶, ces prêts permettaient aux pouvoirs coloniaux de renforcer le joug qu'ils exerçaient sur les peuples qu'ils ont colonisés.

Dans son livre *Banque mondiale : Une histoire critique paru en 2022*⁷, Éric Toussaint a mis en évidence le fait que la dette que la Belgique avait contractée auprès de la Banque mondiale au cours des années 1950 a été indûment mise à charge du peuple congolais grâce à la complicité de Mobutu. Dans le cas du Congo belge, les millions de dollars qui lui ont été prêtés pour des projets décidés par le pouvoir colonial ont presque totalement été dépensés par l'administration coloniale du Congo sous forme d'achat de produits exportés par la Belgique. Le Congo belge a « reçu » en tout 120 millions de prêts (en 3 fois) dont 105,4 millions ont été dépensés en Belgique⁸. Il s'agit ici d'un transfert de dette coloniale, une pratique tout à fait illégale en plus d'être illégitime.

3 « Macky Sall : "Un couvre-feu élargi, mais pas de confinement" au Sénégal », RFI, 17 avril 2020 (modifié le 18 avril), <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20200417-macky-sall-rfi-couvre-feu-élargi-mais-pas-confinement-sénégal>.

4 Ce sont 17 objectifs de développement durable, fixés par l'Assemblée générale de l'ONU, à réaliser de 2015 à 2030, à la suite des 8 objectifs du millénaire pour le développement (OMD, 2000-2015) qui n'ont pas généralement été réalisés.

5 Les colonies concernées par les prêts de la Banque mondiale sont pour la Belgique, le Congo belge, le Rwanda et le Burundi ; pour la Grande Bretagne, l'Afrique de l'Est (comprenant le Kenya, l'Ouganda et la future Tanzanie), la Rhodésie (Zimbabwe et Zambie) ainsi que le Nigeria auxquels il faut ajouter la Guyane britannique en Amérique du Sud ; pour la France, l'Algérie, le Gabon, la Mauritanie, l'Afrique occidentale française (Mauritanie, Sénégal, Soudan français - devenu Mali, Guinée, Côte d'Ivoire, Niger, Haute-Volta - devenue Burkina Faso, Dahomey - devenu Bénin).

6 KAPUR, Devesh, LEWIS, John P., WEBB, Richard. 1997. *The World Bank, Its First Half Century*, Volume 1, Washington DC, p. 687.

7 Éric Toussaint, *Banque mondiale Une histoire critique*, Syllepse, 2022 <https://www.cadtm.org/Banque-mondiale-une-histoire-critique>

8 Le fait que la Belgique soit bénéficiaire des prêts au Congo belge peut être déduit d'un tableau publié dans le quinzième rapport de la Banque mondiale pour l'année 1959-1960. IBRD (World Bank), *Fifteenth Annual Report 1959-1960*, Washington DC, p. 12.

Ensuite, les politiques d'endettement adoptées par les anciennes colonies, ont été encouragées par le contexte international, tant sur le plan politique qu'économique. Dans la situation de Guerre froide, les pays occidentaux et la Banque mondiale ont utilisé les crédits pour contrer l'expansion du socialisme sur le continent africain. Les chocs pétroliers de 1973 et de 1979 provoquent également une crise économique en Europe et aux États-Unis et les pays occidentaux cherchent des débouchés pour leurs productions industrielles. Les prêts accordés à l'Afrique leur permettent d'écouler leurs productions notamment par la pratique de « l'aide liée », c'est-à-dire des prêts sous forme de crédits à l'exportation⁹. Cela revient en bout de course à subventionner indirectement les grandes entreprises du Nord et à faire payer les intérêts par les peuples africains. C'est ainsi que les stocks des dettes des pays d'Afrique n'ont cessé de croître, atteignant souvent des niveaux de surendettement.

Dès l'éclatement de la crise de la dette en 1982, pour empêcher d'autres pays de suivre le Mexique dans son incapacité de rembourser sa dette extérieure, les créanciers ont mandaté la Banque mondiale et le FMI pour imposer aux pays du tiers-monde des politiques néolibérales. Ces politiques ont eu pour corolaire la dévaluation de la monnaie nationale pour stabiliser l'économie dans les plus brefs délais; la réduction de façon drastique du déficit de la balance des paiements en réduisant les dépenses publiques et en augmentant les impôts afin de dégager des ressources pour payer la dette; la réduction drastique des dépenses courantes (les salaires des fonctionnaires, militaires compris), la libéralisation intégrale des importations et des exportations, l'élimination des barrières douanières de protection des produits nationaux et la privatisation et liquidation des entreprises d'État assorties de licenciements massifs de travailleur-euses, etc. Contrairement à leurs objectifs proclamés, les programmes d'ajustement structurel n'ont pas pu rétablir les équilibres budgétaires et commerciaux tel qu'annoncés, ils ont exacerbé les revendications sociales puisque les pays qui les ont appliqués se sont retrouvés 3 fois plus endettés et le plus souvent plus pauvres.

2. ANNÉES 2000 : LES INITIATIVES DITES D'ALLÈGEMENT DE LA DETTE AFRICAINE, DE FAUSSES SOLUTIONS À UN VRAI PROBLÈME

Les solutions proposées par les créanciers pour juguler la crise de la dette se sont toutes avérées contreproductives.

Déjà en 1996, face à l'enlisement des États au sud du Sahara dans un surendettement aggravé par l'imposition des PAS, les créanciers, à travers les institutions de Bretton Woods, ont lancé l'Initiative pays pauvres très endettés (I-PPTE). Officiellement, elle avait pour objectif d'apporter une assistance exceptionnelle aux PPTE afin de les aider à réduire le poids de la dette extérieure à un niveau soutenable. Il s'agissait pour la Banque mondiale et le FMI de concéder un allègement de la dette de façon à s'assurer que les pays surendettés puissent continuer à rembourser. Les pays devaient, selon le FMI, « avoir un degré d'endettement intolérable ». Les pays concernés devaient signer un accord avec le FMI afin de mener pendant trois ans une politique économique approuvée par Washington. Cette politique s'appuyait sur la rédaction d'un Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), intitulé en contradiction avec les effets concrets des politiques voulues par Washington. Par exemple, dans le cas du Mali, les autorités politiques devaient s'engager à la mise en œuvre de mesures d'austérité dans la santé et l'éducation ; la privatisation des entreprises publiques ; la 'réforme' de la filière coton et l'amélioration du cadre réglementaire des affaires.

En 2005, les créanciers débordant d'ingéniosité pour maintenir l'Afrique dans le piège de l'endettement ont encore une fois lancé une initiative, l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) qui portait sur l'annulation totale de 100 % de la dette multilatérale des pays pauvres très endettés ayant atteint le point d'achèvement de l'Initiative PPTE. La part multilatérale de la dette du Mali envers la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et le groupe de la Banque africaine de développement était concernée par cette initiative. L'IADM entendait fournir des ressources additionnelles aux quarante pays pauvres éligibles à l'Initiative PPTE, pour les aider à progresser vers la réalisation des objectifs du millénaire dont la réduction de moitié de l'extrême pauvreté et de la faim dans le monde.

⁹ Par exemple, un pays prête 1 million de francs CFA au Mali à taux réduit sous condition qu'il achète pour un million de marchandise à ce même pays.

Mais l'IADM doit répondre au critère d'additionnalité, cela signifie que chaque dollar annulé devra être refinancé par la communauté internationale.

Ces initiatives n'ont pas réussi à résoudre la crise de la dette en Afrique, elles l'ont tout au contraire exacerbée. Aujourd'hui, l'encours de la dette extérieure des pays qui ont expérimenté ces deux initiatives demeure parfois plus élevé que celui de ceux qui n'ont pas bénéficié de l'I-PPTE. Et les États post-PPTE et post-IADM ont très vite participé au processus de ré-endettement des années 2010. Un nouveau processus d'endettement survenu après la crise de 2007-2009 et sans grande originalité car, comme dans la crise des années 1970, avec des pétrodollars à foison, les États d'Afrique subsaharienne dont le taux de croissance rassurait, se sont vu offrir la possibilité, entre autres par les fonds de pension et autres investisseurs institutionnels, de s'endetter à bas taux d'intérêt, qui seront par la suite relevés jusqu'à 16 % par des créanciers privés quand les recettes seront affectées par la crise.

Par exemple, le taux d'emprunt de l'Angola « pétrolière » aux créanciers privés s'est situé de 2010 à 2014 en moyenne à 4,32 %, de 2015 à 2019 à 5,86 % contre une moyenne sous-régionale de 1,55 % et 1,51 %. La Côte d'Ivoire a emprunté de 2017 à 2019 à un taux moyen de 5,33 % au privé contre 1,12 % aux créanciers bilatéraux et multilatéraux, le Ghana (devenu aussi « pétrolier ») à 6,83 % pendant la même période contre 1,78 % pour les créanciers bilatéraux et multilatéraux. Le pouvoir de ces créanciers privés est une particularité de cette version mise à jour du principe de "s'endetter pour se développer", promu par la Banque mondiale dans les années 1970, devenu en quelque sorte "s'endetter pour émerger".

3. ÉTAT DES LIEUX DE LA DETTE PUBLIQUE DES ÉTATS D'AFRIQUE

En 2022, le continent devrait en tout payer 44 milliards de dollars US d'intérêts à ses créanciers extérieurs. Et on note l'introduction de nouveaux acteurs dans l'accentuation de l'endettement de l'Afrique subsaharienne, mettant ainsi en péril l'hégémonie des créanciers traditionnels dans son endettement. En effet, l'Afrique subsaharienne est devenue le lieu d'affrontement d'intérêts des créanciers traditionnels et des puissances émergentes

accentuant son enlisement dans la spirale de l'endettement.

4. L'IMPACT DE LA DETTE SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE ET CULTUREL DES ÉTATS D'AFRIQUE

Les fortes sommes que les États africains consacrent chaque année pour assurer le service de leurs dettes ont de graves répercussions sur les secteurs socioéconomiques de développement tels que la santé, l'éducation, l'accès à un emploi décent, l'accès à l'électricité et à l'eau potable. **Pour certains pays, le service de la dette représente jusqu'à 60 % de leurs revenus et les pays dépensent plus dans le remboursement de dette qu'ils n'en consacrent aux services essentiels.** Les budgets alloués au fonctionnement des secteurs socioéconomiques de développement en Afrique subsaharienne, déjà insignifiants pour stimuler un vrai développement socio-économique, connaîtront une diminution conséquente à cause de l'apparition de la double crise sanitaire et sécuritaire partout en Afrique subsaharienne.

Selon une étude d'Oxfam, plus de 260 millions de personnes additionnelles risquent de basculer dans la pauvreté extrême en 2022 à cause du Covid-19¹⁰, sans compter les 490 millions d'Africain-es, principalement des femmes, qui se trouvent déjà dans l'extrême pauvreté à la fin 2021, portant à 40,2 le pourcentage d'Africain-es vivant avec moins de 1,90 dollar US par jour, indicateur par ailleurs hautement discutable tant il est sous-évalué. Une grande partie de ces personnes sont actives dans le secteur informel précaire.

Dès lors que les États en Afrique subsaharienne se sont investis dans l'application sans faille des programmes d'ajustement structurel en réduisant drastiquement les montants de leurs budgets alloués à l'éducation, on a également assisté à la privatisation de l'éducation accordant ainsi plus d'importance à la maximisation du profit plutôt qu'à la qualité de l'enseignement. Certains États ont coupé les bourses aux élèves et étudiant-es et d'autres ont diminué et durci leurs conditions d'octroi. Il faut aussi noter qu'en voulant prioriser la pérennité du service de la dette, l'État malien, notamment, s'est désengagé de la construction de nouvelles infrastructures scolaires, obligeant les parents d'élèves à se tourner vers le privé.

¹⁰ Oxfam, *D'abord la crise, puis la catastrophe*, avril 2022, <https://www.oxfam.org/en/research/first-crisis-then-catastrophe>

Enfin, le service de la dette a été préjudiciable à la promotion de l'emploi décent au sud du Sahara. A cause du service de la dette les États n'accordent plus de budget conséquent pour la promotion d'un emploi décent. La précarité des emplois en Afrique subsaharienne repose essentiellement sur la priorisation du service de la dette.

Par exemple, en ce qui concerne le chômage des jeunes, le Fonds des Nations unies pour la population, dans une étude monographique sur la démographie, la paix et la sécurité au Sahel au Mali, conduite en 2019, présente une dynamique démographique à prédominance juvénile. Cette étude déplore l'exposition d'un grand nombre de jeunes à un chômage endémique et à un sous-emploi chronique. Déjà en 2016 selon le même rapport, le taux de chômage des jeunes de 15 à 19 ans au Mali s'élevait à 40,3 %.

Dans le contexte africain, la scolarisation ne concerne qu'une infime partie de la population. Si la politique de l'emploi reste en l'état au Mali, de nombreux jeunes s'enliseront davantage dans le sous-emploi et le chômage. C'est d'ailleurs ce qu'annonce Ivan Postel, responsable d'équipe projet et référent emploi décent à l'Agence française de développement : « D'ici 2030, près de 350 millions de jeunes arriveront sur le marché du travail dans le monde, dont la moitié en Afrique. Pour qu'un maximum d'entre eux aient accès à des emplois décents, la croissance économique ne suffira pas. Des politiques plus ambitieuses doivent être mises en place ».

Les espoirs fondés sur les effets d'annonce de l'amélioration des conditions de vie et d'existence grâce à une embellie du taux de croissance économique à cette période se sont effondrés dans la mesure où les budgets alloués au fonctionnement des services sociaux de base ont connu une baisse drastique ou à tout le moins sont restés stationnaires.

5. LA SANTÉ PUBLIQUE N'EST PAS, EN FAIT, UNE PRIORITÉ

La résolution prise par les chefs d'État de l'Organisation de l'Unité africaine (prédécesseuse de l'Union africaine), à Abuja, en 2001, pour un financement de la santé à hauteur de 15 % du budget n'est respecté

en 2019 que par quelques États¹¹. N'y figure pas le Nigeria dont 60 % des recettes sont, en 2017, consacrés au service de la dette, alors que la part du budget consacrée à la santé n'était que de 4,6 % et à l'éducation de 5,68 %, parmi les plus faibles de la sous-région subsaharienne. **Aujourd'hui, plus de 60 % des pays africains consacrent davantage de ressources au remboursement de la dette qu'en dépenses de santé.**

L'exemple du Cameroun

En 2022, le Cameroun consacre 23,8 % de ses recettes au service de la dette, contre 6,9 % à la santé. Alors que l'espérance de vie est inférieure de 14 ans à la moyenne mondiale et qu'un-e Africain-e a deux fois plus de chances de mourir à la naissance qu'un autre habitant de la Terre.

Aujourd'hui, le Cameroun vit une accélération de la dette publique qui a franchi le cap symbolique de 12.000 Milliards de Francs CFA¹². Sa croissance annuelle est de 14% par an, alors que le taux de croissance du PIB n'atteint que très rarement les 4%. Les effets de cette croissance sont de plus en plus inquiétants, avec notamment une absence de devises et une récente et sévère pénurie de carburant.

Le gouvernement a signé avec le FMI un Programme économique et financier triennal (2021 - 2024), afin de « redresser » la situation économique du Cameroun. Ce programme s'accompagne bien évidemment de réformes structurelles dont, notamment, la suppression des subventions sur la production de carburant. Pourtant, l'augmentation du prix du ne pourra que déclencher une spirale inflationniste susceptible d'éroder considérablement le pouvoir d'achat et le niveau de vie des populations.

À maintes reprises, la Plate-forme d'information et d'action sur la dette (PFIAD), membre du CADTM international, a mis le Gouvernement en garde contre cette spirale infernale de l'endettement.

11 Viviane Diatta, « Seuls 6 pays consacrent 15 % de leur budget à la santé », *SenePlus*, 6 mars 2019, <https://www.enqueteplus.com/content/programme-de-sante-en-afrique-seuls-6-pays-consacrent-15-de-leur-budget-a-la-sante>

12 Pour en savoir plus sur la dette du Cameroun, voir l'article complet d'Agnès Adélaïde Metougou en ligne sur le site du CADTM.

L'année précédant le surgissement du nouveau virus corona, la direction de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) de la région Afrique publiait un État de la santé dans la région africaine de l'OMS (2018) selon laquelle : « *L'accès aux services essentiels est faible : seuls trois pays (São Tomé et Príncipe, Maurice et les Seychelles) ont un indice d'accès supérieur à 0,50. Les pays de la région ne sont pas en mesure de fournir les infrastructures, le personnel et les produits nécessaires pour ces services* ».

La santé publique avait été, avec l'école publique, parmi les principales cibles de la première vague d'ajustement structurel néolibéral en Afrique subsaharienne. Son financement, déjà insuffisant auparavant, a été sacrifié au profit du service de la dette. En ce qui concerne le ratio personnel de santé/population, les complications post-opératoires sont devenues un problème de santé publique, l'Afrique ne compte que 0,7 spécialiste (chirurgiens, obstétriciens, anesthésistes...) pour 10 000 habitants contre 20 à 40 recommandés. Les chefs d'États africains au sud du Sahara avec une volonté affichée d'appliquer de manière inconditionnelle des programmes d'ajustement structurel au début des années 90.

L'Afrique est longtemps apparue résiliente face à la pandémie de Covid-19. Mais, depuis la mi-mai 2021, elle est confrontée à plusieurs vagues épidémiques, une évolution marquée notamment par le franchissement, au début mars 2022, de la barre des 250 000 décès sur un total de 11 millions de contaminations déclarées sur l'ensemble du continent¹³ (Jeune Afrique, 2022) – contre près de 4 millions de cas d'infections détectés et un peu plus de 104 000 morts l'année précédente à la même période¹⁴. Cette évolution est associée à l'apparition de plusieurs variants du nouveau coronavirus qui compliquent la riposte dans un contexte d'iniquité vaccinale. Ainsi, faute de pouvoir produire les sérums, les pays africains continuent de s'appuyer sur une combinaison d'accords bilatéraux, de dons et des systèmes de partage des vaccins pour mener leurs programmes de lutte contre le Covid-19.

Toutefois, les produits pharmaceutiques importés principalement d'Europe et d'autres pays touchés par le Covid-19 sont susceptibles de voir leurs prix augmenter et leurs disponibilités réduites pour les

Africains. Une campagne internationale avec la participation active du CADTM¹⁵ pour la levée des brevets privés s'est ainsi mis sur pied.

La récente épidémie d'Ebola dans quelques pays d'Afrique de l'Ouest (2014-2016), avec sa dizaine de milliers de mortes, victimes aussi d'une certaine précarité des systèmes de santé locaux, ne s'était pas effacée des mémoires. Ce qui a contribué au catastrophisme sanitaire ayant caractérisé les premières prévisions sur les effets de la pandémie dans la sous-région¹⁶, et a eu, malgré tout, un effet mobilisateur sur certains dirigeants africains, à l'instar de Macky Sall, chef d'État sénégalais, sur des personnalités, organisations de la société civile.

Ainsi, l'annulation de la dette publique extérieure des États africains, devant permettre au moins le transfert du service de la dette au financement de la santé publique et à la solidarité sociale, a été assez vite présentée comme un moyen de plus dans la lutte contre la pandémie dans ces sociétés de revenu faible et intermédiaire, aux économies particulièrement extraverties.

6. L'ISSD OU L'ALLÈGEMENT-ALOURDISSEMENT DU SERVICE DE LA DETTE

Enfin, l'Initiative de suspension du service de la dette des pays dits les plus pauvres (ISSD) constitue le dernier-né des fausses solutions imposées par le Club de Paris et le G20 comme une alternative à l'endettement des pays africains. Face à la pandémie, le G20 a opté, le 15 avril 2020, pour un report des échéances du service de la dette dues par 77 pays, du 1er mai 2020 au 31 décembre 2020. Ce report concernait 40 pays africains, pour un montant de 20 milliards de dollars US. La liste des bénéficiaires a été réduite à 73 pays, 4 pays étant exclus en raison de leurs arriérés envers le FMI ou la Banque mondiale (Érythrée, Soudan, Syrie et Zimbabwe).

13 Jeune Afrique, Covid, une carte pour suivre au jour le jour l'avancée de l'épidémie, août 2022,

<https://www.jeuneafrique.com/910230/societe/coronavirus-en-afrique-une-carte-pour-suivre-au-jour-le-jour-lavancee-de-lepidemie/>

14 Outona, S., 2021, « Le Covid-19 en Afrique : un an après... », *Le Nouvel Afrik.Com*, le 3 mars, <https://www.afrik.com/le-covid-19-en-afrique-un-an-apres>

15 Collectif Brevets sur les vaccins anti-covid, Stop ! Réquisition, « Pour la levée des brevets sur les vaccins anti-covid, mobilisons nous ensemble lors de la réunion de l'OMC et du G20 ! », CADTM, 27 septembre 2001, <https://cadtm.org/Pour-la-levée-des-brevets-sur-les-vaccins-anti-covid-mobilisons-nous-ensemble>

16 Bien que chaque personne qui meurt, surtout si cette mort aurait pu être évitée, est toujours un drame pour ses proches, on peut dire que l'hécatombe redoutée, un taux de mortalité beaucoup plus élevé en Afrique qu'ailleurs, n'a pas eu lieu : 4 % des décès enregistrés dans le monde. Ce qui s'explique aussi bien par la promptitude des gouvernants à instaurer les mesures déjà éprouvées ailleurs que par des facteurs démographiques, climatiques.

Le montant total de la suspension de 5,3 milliards de dollars US, ne représente que 1,66 % de ce que l'ensemble des pays en développement doivent rembourser. En revanche, il n'y avait pas de moratoire sur les dettes privées, alors que les 68 pays éligibles devraient verser près de 10,22 milliards de dollars US à des créanciers privés. En marge des Assemblées annuelles de la Banque mondiale et du FMI qui se sont tenues du 12 au 18 octobre, les ministres des Finances du G20 se sont réunis le 14 octobre 2020 et ont décidé de prolonger l'initiative de 6 mois, jusqu'au 30 juin 2021.

Parmi les critères, il fallait faire partie « des pays éligibles aux financements de l'AID [Association internationale pour le développement], qui sont à jour sur le service de la dette dû au FMI et à la Banque mondiale », ainsi des « pays les moins avancés tels que définis par les Nations unies, qui sont à jour sur le service de la dette dû au FMI et à la Banque mondiale »¹⁷ et bénéficier ou avoir sollicité un financement du FMI. Et, à condition, entre autres, d'utiliser l'argent pour « accroître les dépenses sociales, sanitaires ou économiques en réponse à la crise » et de « ne contracter aucune nouvelle dette non concessionnelle pendant la période de suspension, autre que les accords dans le cadre de cette initiative ou conformément aux limites convenues dans le cadre de la politique de limitation de la dette (DLP) du FMI ou de la politique de la Banque mondiale sur les emprunts non concessionnels ».

Le service suspendu étant rééchelonné sur trois ans (2022-2024), avec une année de grâce. 28 États subsahariens y ont participé, après l'avoir demandée. 6 autres, éligibles, ne l'ont pas fait à cause probablement, entre autres, de l'engagement à ne pas contracter un emprunt non concessionnel (sur le marché financier, par exemple) le temps de la suspension ou de la faible part de leur dette bilatérale. Envisageable à son lancement, l'initiative a été prolongée par la suite, d'abord jusqu'en juin 2021, puis jusqu'en décembre 2021 – le paiement du service suspendu et l'année de grâce étant par conséquent prolongés jusqu'en 2026. Par la suite, en novembre 2020, a été aussi initié un « Cadre commun pour les traitements de dette au-delà de l'ISSD » portant sur la restructuration de la dette, par

négociation au cas par cas entre le débiteur et les institutions multilatérales (Banque mondiale, FMI), et avec les autres créanciers.

Pour le Club de Paris, ayant suspendu 1,8 milliard de dollars US des 28 États subsahariens ayant participé à l'initiative – sur 4,6 milliards pour les 42 États de sa liste –, de mai 2020 à décembre 2021, il s'agit d'un succès¹⁸. Une appréciation nullement partagée, par exemple, par l'European Network on Debt and Development (Eurodad) qui se demandait en octobre 2020 si cette « initiative de suspension du service de la dette du G20 [ne revenait pas] à écoper le Titanic avec un seau ? »¹⁹. Quant au CADTM, il avait condamné l'initiative²⁰.

À l'ISSD, il était reproché principalement d'avoir remplacé la demande d'annulation de la dette, par une demande de suspension du service de la dette. Ce qui, certes, n'a pas manqué d'aider les débiteurs participant à l'ISSD, surtout ceux ayant un service lourd pendant la période de suspension envers le Club de Paris (auquel étaient associées le Portugal et la Turquie), à l'instar du Cameroun (368 millions de dollars US, sur un service total, tous créanciers confondus, de 885,2 millions de dollars US²¹), de l'Angola (295 millions sur 6,9 milliards), du Kenya (209 millions, 2,4 milliards), du Mozambique (171 millions sur 1,4 milliard), du Congo-Brazzaville (145 millions sur 733,9 millions), de la Côte d'Ivoire (125 millions sur 1,9 milliard), du Sénégal (102 millions sur 1,3 milliard), de la Tanzanie (85 millions sur 1,2 milliard).

Pour certains États comme les Comores (sur 5,1 millions de dollars US), la Guinée-Bissau (15,8 millions de dollars US) le Tchad (110,8 millions US), il s'est agi à peine de 2 millions de dollars pour chacun ; 1 million de dollars pour le Lesotho (sur 59,8 millions de dollars US), le Togo (sur 85,9 millions de dollars US). Pour les uns comme pour les autres, il s'agit de sommes presque insignifiantes en pourcentage. De son côté, la Chine a procédé à une suspension globale de 5,7 milliards de dollars US et revendique concernant l'Afrique subsaharienne des « suspensions de paiement du service de la dette de plus de 1,3 milliard de dollars, soit près de 30% de la suspension totale du service de la dette du G20, faisant du pays

17 Club de Paris, « Initiative de suspension du service de la dette pour les pays les plus pauvres. Fiche descriptive », 16 avril 2020, <https://clubdeparis.org/fr/communications/communiqu%C3%A9-presse/suspension-du-service-dette-pays-plus-pauvres-addendum-15-04-2020>.

18 Calculé à partir du tableau annexé à Club de Paris, « Le Club de Paris a mis en œuvre avec succès l'ISSD et ses extensions », Communiqué de presse, 23 février 2022, <https://clubdeparis.org/fr/communications/communiqu%C3%A9-presse/club-paris-a-mis-oeuvre-succes-issd-ses-extensions-23-02-2022>.

19 Iolanda Fresnillo et alii, *Initiative de suspension du service de la dette du G20 : écoper le Titanic avec un seau ?* Rapport parallèle d'Eurodad sur les limites de l'Initiative de suspension du service de la dette du G20, octobre 2020, <https://d3n8a8pro7vhmx.cloudfront.net/eurodad/pages/768/attachments/original/1603714545/Rapport-ISSD-FR.pdf?1603714545>.

20 CADTM International, « Le CADTM condamne les mesures du G20 sur la dette », 16 octobre 2020, <https://www.cadtm.org/Le-CADTM-condamne-les-mesures-du-G20-sur-la-dette>.

21 Données de la Banque mondiale pour les services de la dette.

le plus grand contributeur à l'ISSD »²², mais sans donner des détails.

Rappelons tout de même que le montant global de la dette des pays éligibles à l'initiative du G20 est estimé à un peu plus de 750 milliards de dollars US, soit 1 % du PIB du G20 de 2019 (78 286 milliards de dollars US), ou moins que le plan d'aides post-covid adopté par le parlement allemand (1 100 milliards d'euros) ou que celui des États-Unis (2 000 milliards de dollars US). Une goutte d'eau dans l'océan de la finance. Surtout qu'un fonds fiduciaire destiné à compenser les pertes des institutions multilatérales avait été créé et financé par les contributions des bailleurs et la vente des réserves d'or du FMI. L'annulation de la totalité de la dette des pays éligibles à l'initiative du G20 pourrait être financée par les bénéfices provenant de la seule vente de 6,7 % de l'or détenu par le FMI qui rapporterait 8,2 milliards de dollars US aux pays pauvres ! L'annulation de la dette est économiquement possible mais il n'y a pas de volonté politique pour aller dans ce sens.

Cette initiative a été imposée aux pays africains en lieu et place des solutions plus radicales telles que celles exprimées en mars 2020 par le chef d'État sénégalais Macky Sall qui avait exigé une annulation de la dette publique africaine et un rééchelonnement de la dette privée dans le contexte de la pandémie de Covid 19.

7. INSTITUTIONS MULTILATÉRALES ET CRÉANCIERS PRIVÉS

La modicité des sommes suspendues s'explique par le fait d'une part que la Banque mondiale qui est une créancière de grande importance – 18,9 % de la partie de la dette subsaharienne concernée par l'ISSD²³ – s'est exemptée de procéder à quelque allègement tout en s'affirmant préoccupée par la réussite de cet allègement (-alourdissement). **D'autre part, les créanciers privés, dont la part s'accroît depuis quelques années dans la dette publique²⁴ subsaharienne, passant de 56 milliards de dollars US en 2010 à 194 milliards en 2019, dont**

135 milliards dus aux porteurs d'obligations, se sont quasiment tenus à l'écart de l'initiative. Et pour cause, ils étaient plus exemptés de contraintes que les banques multilatérales. Comme expliqué précédemment, ils ont récolté l'intégralité des remboursements et des intérêts qui leur étaient dus en 2020 et 2021.

D'autre part, le stock de la dette subsaharienne est passé de 665 milliards de dollars US en 2019 à 702 milliards de dollars US en 2020. Par exemple, des États ISSD ont reçu pendant la période des prêts du FMI : « l'année dernière nous avons octroyé des prêts d'un montant 13 fois supérieur à la moyenne annuelle de la décennie précédente », a affirmé la Directrice générale du FMI en mars 2022²⁵.

Les prêts du FMI, faut-il rappeler, sont toujours conditionnés par l'application des « réformes structurelles » profitables au Capital privé. D'autres créanciers bilatéraux, multilatéraux et privés ont aussi prêté à l'Afrique subsaharienne. Par exemple, la dette publique extérieure du Kenya – un grand débiteur du privé, n'ayant rejoint l'ISSD qu'à compter de janvier 2021 et obtenu une suspension de 209 millions de dollars US – est passée de 34,9 milliards de dollars US à 38,1 milliards. Celle du Niger – dernier rang mondial de l'Indice de développement humain en 2019, comme en 2020, et confronté au terrorisme –, dont le service a été suspendu de mai 2020 à décembre 2021 pour 16 millions de dollars US, est passée de 2019 à 2020, de 3,6 milliards de dollars US à 4,5 milliards de dollars US. Ce qui a continué en 2021 et 2022. Ainsi, en cette année 2022, le Ghana qui n'empruntait plus au FMI depuis 2019, s'est remis en programme avec, car surendetté et subissant, comme les autres pays subsahariens, l'impact économique (inflation) de l'invasion russe de l'Ukraine. Plus du tiers des États subsahariens se trouve donc en situation de surendettement ou exposé à l'être.

Les emprunts de ces années de pandémie servent aussi à, entre autres, payer le service de la dette aux créanciers privés. Ainsi, comme l'a démontré la Jubilee Debt Campaign, tout en étant hostiles à l'ISSD, ces créanciers privés en ont été, au final, des bénéficiaires²⁶. Et paraissent déterminés à contrer le Cadre commun qui, plus qu'une brève suspension,

22 « La Chine condamne les tentatives américaines de calomnier sa politique d'aide étrangère », Xinhua, 22 juillet 2022, <http://french.xinhuanet.com/20220722/37d1d99c924b4e47a8718705070baf42/c.htm>.

23 Selon Marie Toulemonde « Dette : qui sont les créanciers de l'Afrique ? », *Jeune Afrique*, 9 juillet 2021,

<https://www.jeuneafrique.com/1196909/economie/dette-qui-sont-les-creanciers-de-lafrique>. Ainsi, le Rwanda, dont la Banque mondiale est le principal créancier multilatéral – par ailleurs non exposé alors au surendettement – a jugé inutile de participer à l'ISSD.

24 Par exemple, selon les *Perspectives économiques de l'Afrique 2019* de la BAD, « La composition de la dette en Afrique a évolué, les pays ayant une tendance à délaisser la dette extérieure officielle et à conditions préférentielles, en faveur de la dette commerciale, qui implique des coûts de service plus élevés » (p. 21).

25 Kristalina Georgieva, « Debout avec et pour l'Afrique. Observations de la Directrice générale du FMI, Kristalina Georgieva, lors de la table-ronde sur le financement pour une croissance durable et inclusive en Afrique, à l'occasion du sommet Union européenne-Afrique », 18 février 2022,

<https://www.imf.org/fr/News/Articles/2022/02/18/sp021822-stepping-up-with-and-for-Africa>

26 Jubilee Debt Campaign, « How the G20 debt suspension initiative benefits private lenders ».

envisage la restructuration de la dette des États demandeurs. Le principe du traitement au cas par cas paraît ne pas intéresser les débiteurs, beaucoup moins nombreux que pour l'ISSD : trois candidats seulement (Tchad, Éthiopie, puis Zambie) depuis janvier 2021 (le comité des créanciers de la Zambie a pris, le 18 juillet 2022, sa première décision, un soutien à un emprunt au FMI sollicité par la Zambie).

Une autre réponse apportée par la « communauté internationale », suite à la demande, en 2020, de certaines organisations de la société civile, de certains dirigeants africains, a été l'annonce par le FMI, en août 2021, de l'offre à tous les États membres de 456 milliards de droits de tirage spéciaux (650 milliards de dollars US), une allocation réglementaire de secours aux États membres en cas de nécessité évidente, non remboursable. Ces droits de tirage spéciaux étaient à répartir conformément au principe inégalitaire, de l'institution : non pas "un pays, une voix", mais "un dollar, une voix", autrement dit, proportionnellement à la quote-part, au poids dans l'économie mondiale de chaque État .

Peu importe l'importance de la population d'un pays donné et ses besoins. Ainsi, les États-Unis le Japon, la Chine, l'Allemagne ont reçu chacun plus que l'ensemble de l'Afrique, soit par exemple, 118 milliards de dollars US pour les États-Unis d'Amérique, 43 milliards de dollars US pour la Chine contre 33 milliards pour les 54 États africains. Des États comme le Congo, la Guinée, la Guinée équatoriale, le Tchad, le Malawi, la Mauritanie ont consacré la totalité ou presque de leur allocation au remboursement de leur dette au FMI. Par ailleurs, conscientes de la modicité des allocations, certaines puissances économiques avaient promis de transférer (avec intérêts) une partie de leur part de DTS (reçue gratuitement) aux États dits pauvres, dont des subsahariens. La France, par exemple, s'était proposée de prêter une part de ses DTS au Soudan, en guise ... d'aide.

8. LA CHINE, PRINCIPALE CRÉANCIÈRE ?

La Chine est l'un des grands créanciers de l'Afrique subsaharienne²⁷. **Les montants de prêts que la Chine a accordé aux pays africains n'a cessé de croître puisqu'ils ont presque quadruplé en moins de dix ans, passant ainsi de 40 milliards de dollars US en 2010 à 153 milliards en 2019.** Sa boulimie des ressources naturelles, s'accompagnant d'une « générosité » créancière – par abondance de liquidités –, au nom aussi d'une supposée solidarité Sud-Sud pour l'émergence à leur tour des économies africaines. Supposée générosité par solidarité Sud-Sud mais aussi, voire surtout, relation économique capitaliste c'est-à-dire animée par la quête du profit (pour le capital chinois public et privé) qui favorise le tissage des liens de dépendance. Un statut suscitant « *la crainte d'une nouvelle colonisation* »²⁸, non plus "occidentale", mais chinoise cette fois-ci. Cependant, ce sont les créanciers privés extérieurs (les banques commerciales, les créanciers obligataires, etc.), chinois exclus, dont l'importance croissante avait déjà été indiquée bien avant la pandémie, qui détiennent la plus grande partie de la dette africaine²⁹.

9. DES FLUX FINANCIERS ILLICITES AU DOING BUSINESS

En Afrique, une part des profits réalisés est sortie illicitement, en favorisant l'optimisation fiscale des grandes entreprises qui rendait les pays attractifs pour les investisseurs étrangers. Cela est confirmé par le Rapport sur le développement de l'Afrique 2020 de la CNUCED³⁰ : « **Au total, les fuites des capitaux se sont montées à environ 88,6 milliards de dollars par an en 2013-2015, soit environ 3,7 % du PIB africain** » (p. 177), **soit de 3 à 2 fois le service de la dette extérieure africaine pendant chacune de ces trois années**, soit plus que ladite aide publique au développement (48 milliards de dollars US) ou les investissements étrangers directs (54 milliards de dollars US). Participent aussi à cette fuite des capitaux des gouvernants complices des investisseurs – dans la fraude fiscale, par exemple –, s'octroyant des privilèges légaux et/ou illégaux,

27 Chiara Filoni, « La politique de prêts chinoise en Afrique subsaharienne », 2 janvier 2020, www.cadtm.org/La-politique-de-prets-chinoise-en-Afrique-subsaharienne.

28 Malick Diawara, « Dette et colonisation de l'Afrique : ces peurs que réveille la Chine », *Le Point Afrique*, 2018, https://www.lepoint.fr/economie/dette-et-colonisation-de-l-afrique-ces-peurs-que-reveille-la-chine-03-09-2018-2247943_28.php.

29 Debt Justice (ex-Jubilee Debt Campaign), « African governments owe three times more debt to private lenders than China », 11 juillet 2022 ; <https://debtjustice.org.uk/press-release/african-governments-owe-three-times-more-debt-to-private-lenders-than-china>.

30 CNUCED, *Rapport 2020 sur le développement économique en Afrique : Les flux financiers illicites et le développement durable en Afrique*.

détournant des fonds publics en guise d'accumulation initiale privée du capital³¹, etc.

Par leur politique, le FMI et la Banque mondiale alimentent la faible captation des ressources fiscales. Le FMI privilégie la TVA, dont le fardeau pèse surtout sur les classes populaires, plutôt que des impôts progressifs sur les revenus et les entreprises. La Banque mondiale empêche également toute redistribution équitable des richesses avec le *Doing Business*. Le FMI et la Banque mondiale ont fortement pesé sur la définition/révision des codes miniers, des investissements, pétroliers, forestiers, etc., très favorables aux grandes entreprises. Au nom du remboursement de la dette, l'Afrique brade ses ressources et est forcée par les créanciers de céder les exploitations aux multinationales étrangères. Au Mali, par exemple, le montant total des exonérations s'élevait à 203,4 milliards de francs CFA en 2015, soit 3,5 fois le budget de l'éducation.

Selon le Bureau International du Travail, « il ne sert à rien d'attirer les investissements étrangers pour des emplois à n'importe quel prix si tout ou partie des gains qui en résultent ne restent pas dans le pays ». Le problème est donc la capacité des PED à gérer les tensions entre les objectifs de développement et les intérêts financiers des firmes transnationales qui détermine le degré d'efficacité des IDE en termes de développement.

10. LA DETTE CONTRE LES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les États africains compromettent davantage leurs chances dans l'atteinte des objectifs du développement durable (ODD) tant qu'ils continueront d'appliquer les politiques néolibérales. La dynamique réelle du monde se dirige généralement en direction opposée du développement durable. Les rapports sur la croissance des inégalités, sur les dégâts et menaces écologiques se succèdent depuis quelques années. Dans le rapport annuel de 2019 du Secrétaire général des Nations unies, il est écrit, concernant l'Afrique subsaharienne, que l'une des menaces pesant sur la réalisation des ODD est « *la vulnérabilité liée à la dette [qui] a considérablement augmenté dans les pays à faible revenu* » (p. 5). Aujourd'hui, 2030, c'est dans huit ans. Les 17 ODD sont promis à un sort semblable à celui des 8 OMD (en 2015) qu'ils ont prolongés en vain, dans un

contexte effectivement de grand écart entre le discours sur la supposée durabilité et la pratique de la religion de la croissance, la lutte contre la pauvreté proclamée et la croissance des inégalités.

11. S'ÉMANCIPER DU « SYSTÈME DETTE »

Malgré les conséquences socioéconomiques de la pandémie, ayant empiré la vie des centaines de millions de personnes sur tous les continents déjà victimes du système capitaliste auparavant, auxquelles se sont ajoutées celles de l'invasion de l'Ukraine, les seigneurs de la « communauté internationale » paraissent décidés à faire moins que l'initiative PPTE et l'IADM (décriées en leur temps comme étant des pseudo-solutions) en ne procédant pas à l'annulation des dettes. Ainsi, ils ne cessent de prouver par leur insensibilité à l'égard des solutions sensées, concernant l'endettement critique et ses effets sociaux, proposées depuis des décennies par des organisations de la société civile, « *qu'il n'y a rien à attendre des institutions financières internationales* » et autres seigneurs du système (dont les grandes puissances). Il s'agit d'une insensibilité logique, maquillée en manœuvres de diversion, dictée par le principe du profit-roi.

Cela se manifeste aussi sur la question écologique, si vitale mais malmenée par les transnationales extractivistes, entre autres. Malheureusement, il n'y a aussi rien à attendre des classes dirigeantes et dominantes d'Afrique dont les intérêts s'opposent à une dynamique de mobilisation démocratique contre le « système dette » comme instrument de reproduction d'une humanité inégalitaire, du système des inégalités plus dynamique que jamais auparavant. Il n'y aura d'issue « au système dette » que par la construction d'une dynamique alternative, à celle des saigneurs des peuples par la dette, pour une souveraineté populaire et démocratique, tirant les leçons des différents échecs dans la construction du panafricanisme et de l'internationalisme.

31 « Scandale de la dette cachée au Mozambique : où sont passés les 2 milliards de dollars ? », *Jeune Afrique*, <https://www.jeuneafrique.com/1226640/economie/scandale-de-la-dette-cachee-au-mozambique-ou-sont-passees-les-2-milliards-de-dollars/>.

ÉTUDES DE CAS : UNE LOGIQUE QUI SE RÉPÈTE

1. LA DETTE ET LE DESPOTISME COMME FREINS AU DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION MENA

La région Afrique du Nord et Moyen-Orient (MENA) a connu une vague de soulèvements populaires depuis 2010-2011. Elle apparaît comme la région la plus inégalitaire socialement au monde³². La grande pauvreté de la population qui caractérise la région, pourtant riche en ressources naturelles, et l'onde de choc qui a affecté tous ses pays, témoignent d'un blocage de longue durée de leur développement dû à des facteurs communs et spécifiques. La crise mondiale du capitalisme de 2007-2008 a contribué à l'exacerbation des facteurs structurels propres du retard de la région et les recettes néolibérales ont précipité l'explosion sociale. Toutefois, leur application a été déterminée par la nature sociopolitique des régimes politiques caractérisés par le népotisme et le despotisme³³.

CONTEXTE SOCIOÉCONOMIQUE : LES RECETTES NÉOLIBÉRALES ET LE DESPOTISME COMME FREINS AU DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION

La Banque mondiale et le FMI ont voulu occulter la responsabilité de leurs politiques néolibérales et la rejeter sur « la mauvaise gouvernance » des régimes qu'elles ont d'ailleurs soutenus. Elles ont coordonné leurs efforts avec les nouveaux gouvernements, les régimes despotiques en place et les puissances impérialistes pour discréditer les révoltes et assurer la poursuite de la mainmise des multinationales sur les richesses. Elles ont alors poursuivi les mêmes recettes appliquées auparavant : promouvoir les investissements privés au profit du grand capital, élargir les accords dits de libre-échange, généraliser la flexibilité du travail et recourir à l'endettement.

Ainsi, la dette extérieure totale de la région a doublé en 10 ans, passant de 17 % du PIB régional en 2010 à 33,5 % en 2019. Cet endettement extérieur croissant s'est accompagné d'un ensemble de réformes d'austérité qui ont conduit à l'accentuation de la détérioration du niveau de vie de la majorité de la population et à l'éclatement d'une deuxième vague de soulèvements populaires depuis octobre 2019 dans des pays qui n'avaient pas connu l'ampleur de la première vague, notamment le Liban, l'Algérie, l'Irak et aussi le Soudan³⁴.

LA PANDÉMIE DE COVID : PLUS D'AUSTÉRITÉ ET DE RÉPRESSION

La crise du coronavirus a aggravé les problèmes économiques et sociaux contre lesquels les populations se sont révoltées au cours des dix dernières années. Les recettes du budget des États ont fortement diminué. Les gouvernements et les régimes en place, avec le concours des Institutions financières internationales, n'ont trouvé d'autre choix que d'emprunter pour résoudre la crise financière. Le stock de la dette extérieure a grimpé à plus de 38 % du PIB régional en 2020. La classe ouvrière et les couches pauvres de la population supportent le fardeau de la crise économique et sanitaire par une chute de leurs revenus et une augmentation du chômage des jeunes et des femmes. De nouveaux variants du Covid-19 risquent encore d'être utilisés par les régimes pour restreindre davantage les libertés publiques.

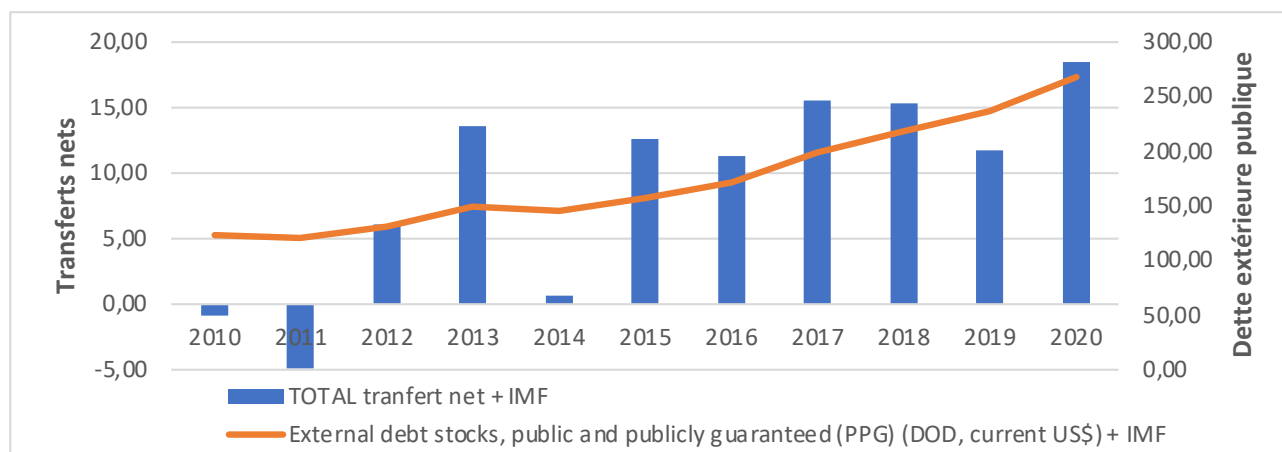
³² Éric Toussaint. « La banque mondiale : une histoire critique », *Syllepses*, 2021. Chapitre 26 - La Banque mondiale n'a pas vu venir le printemps arabe et préconise la poursuite des politiques qui ont produit les soulèvements populaires.

³³ Gilbert Achcar. « Le peuple veut », *Actes sud*, 2013. Chapitre 2 - Modalités particulières du capitalisme dans la région arabe.

³⁴ Omar Aziki, Région arabe : les mouvements de protestations populaires sont le seul moyen pour sortir de l'abîme de l'endettement, *CADTM*, 16 septembre 2020, <https://www.cadtm.org/Region-arabe-Les-mouvements-de-protestations-populaires-sont-le-seul-moyen-pour>

VAGUE D'ENDETTEMENT ACCENTUÉE PAR LA PANDÉMIE

Graphique 1 : Évolution du stock total et les transferts nets sur la dette extérieure publique des PED de la région MENA (en milliards de \$US)



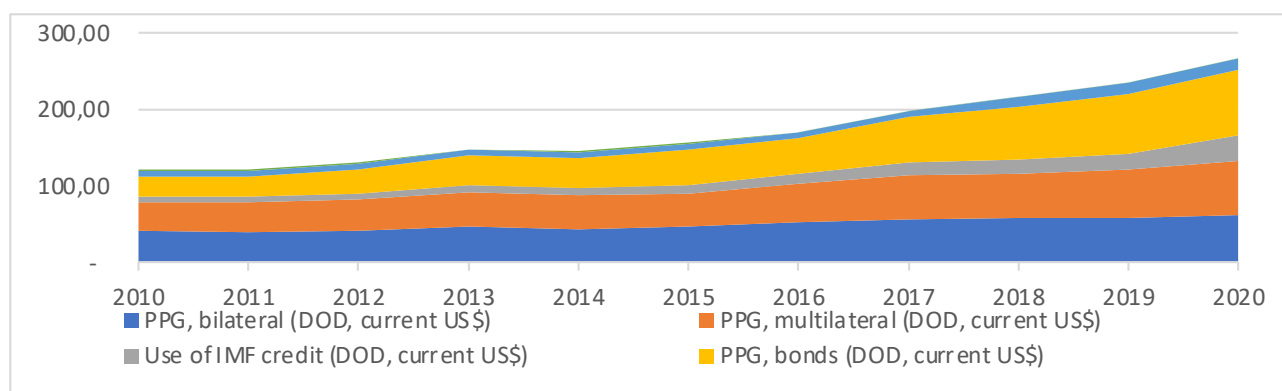
La nouvelle vague d'endettement est bien visible à partir de 2012 :

- La dette extérieure publique (couleur orange) a plus que doublé : de 130,36 milliards de dollars US, elle est passée à 267,84 milliards dollar US en 2020. La dette publique totale a augmenté à 123 % du PIB au Bahreïn, 96 % pour le Maroc, celle de l'Égypte, la Jordanie et la Tunisie est supérieure à 80 % du PIB. Pour le Liban, elle a atteint le pic de 100 milliards de dollars US en 2021 pour un PIB de 22 milliards de dollars US;

- Le transfert net sur la dette publique³⁵ (couleur bleu) est nettement positif passant de 6 à 18,5 milliards en 2020, année de dettes-Covid. La diminution de l'année 2014 est liée à la chute des cours mondiaux de pétrole et une bonne production de céréales qui ont allégé les importations énergétiques et alimentaires.

L'intensité de cette vague d'endettement, encouragée par les « nouveaux prêts pour le développement » de la Banque mondiale et du FMI après le déclenchement des soulèvements populaires, a encore augmenté pendant la pandémie.

Graphique 2 : Évolution de la dette extérieure publique des PED de la région MENA par type de créancier (en milliards de \$US)



³⁵ On appellera transfert net sur la dette la différence entre les nouveaux prêts contractés par un pays ou une région et son service de la dette (remboursements annuels au titre de la dette - intérêts plus principal).

Le transfert financier net est positif quand le pays ou le continent concerné reçoit plus (en prêts) que ce qu'il rembourse. Il est négatif si les sommes remboursées sont supérieures aux sommes prêtées au pays ou au continent concerné.

Quant à la part multilatérale, elle a augmenté en chiffres absolus de 41,27 à 71,52 milliards dollar US. Bien que créancier multilatéral, le FMI n'apparaît pas sous cette dénomination dans les bases de données de la Banque mondiale. La dette envers le FMI a été multipliée par 4 entre 2012 et 2020 passant de 8,65 à 33,31 milliards \$US. La dette envers la Banque mondiale, comprenant les montants dus à la BIRD et à l'AID, est passée de 13,89 milliards dollar US en 2012 à 29,84 milliards dollar US en 2020.

L'INVASION DE L'UKRAINE : NOUVEAU CHOC NÉGATIF D'UNE GRANDE AMPLIEUR

Les répercussions de la guerre en Ukraine vont affecter les économies et les populations des pays à revenu moyen et faible et plus particulièrement les pays en situation de guerre comme la Syrie, l'Irak, la Palestine occupée, le Yémen et la Libye. Ces pays qui se classent parmi les plus grands importateurs mondiaux de produits alimentaires et qui sont déjà confrontés à une inflation croissante seront très impactés par la hausse des prix des produits alimentaires (particulièrement le blé, les autres céréales et les oléagineux), mais aussi par celle du prix du pétrole et du gaz. La hausse des coûts des intrants agricoles augmentera les difficultés et l'appauvrissement de la petite paysannerie qui constitue la majorité des agriculteurs-ices de la région MENA.

Le ralentissement de la croissance économique mondiale entrainera un recul de recettes en devises : tourisme, transferts de fonds, investissement directs étrangers, etc. Le déficit de la balance commerciale et celle des paiements s'accroîtront. Encore une fois, pour la Banque mondiale, le FMI et les régimes politiques qui appliquent leurs recettes, la solution pour les pays à revenu moyen et faible qui ont déjà entamé une nouvelle vague d'endettement³⁶ avec le Covid-19, réside dans plus d'endettement et l'accélération des réformes structurelles libérales qui l'accompagnent.

ACCÉLÉRER LES MESURES LIBÉRALES AU PROFIT DU SECTEUR PRIVÉ

En 2020, la Banque mondiale et le FMI représentent les deux premiers créanciers multilatéraux des pays PED de la région MENA avec 46,57 % pour le FMI et 41,72 % pour la Banque mondiale. Leur pression sur les États de la région est de plus en plus grande

pour accélérer les réformes néolibérales structurelles. Ces dernières sont résumées par les responsables de Banque mondiale comme suit³⁷ :

1. Améliorer le climat des affaires en éliminant les réglementations qui paralysent les initiatives du secteur privé ;
2. Renforcer la concurrence en mettant fin aux monopoles sur les marchés pour encourager les investissements nationaux et étrangers ;
3. S'ouvrir au commerce pour renforcer la concurrence, bénéficier des transferts de technologie et attirer les investissements directs étrangers ;
4. Augmenter la productivité des travailleurs du secteur informel et intégrer celui-ci dans le secteur formel ;
5. Revoir les systèmes de subventions, en particulier dans le domaine de l'énergie.

Ces mesures d'incitations pour créer les conditions favorables aux multinationales et au grand capital local seront payées par les budgets publics déjà déficitaires. De nouveaux emprunts seront contractés et vont alourdir d'avantage la charge de la dette.

Les réformes néolibérales s'accroissent

En Tunisie

Depuis 2011-2012, l'endettement de la Tunisie augmente. Elle a été constamment sous la pression de la Banque mondiale et du FMI pour appliquer les conditionnalités des accords de prêts accordés au pays en 2013 (1,5 milliards de dollars US), 2016 (2,9 milliards de dollars US) et 2020 (745 millions de dollars US). Sa dette externe a même dépassé les 100 % du PIB en 2020. La Tunisie traverse une profonde crise économique, financière, et aussi politique. Les discussions sont en cours avec le FMI sur un nouvel accord au titre du [mécanisme élargi de crédit](#).

36 Éric Toussaint, Omar Aziki, Milan Rivié, Version 2.0 de : Un nouveau piège de l'endettement du Sud au Nord. Afrique du Nord et Moyen Orient : nouvelle vague d'endettement, CADTM, 21 avril 2020, <https://www.cadtm.org/Afrique-du-Nord-et-Moyen-Orient-nouvelle-vague-d-endettement>

37 Reconstruire en mieux dans la région MENA ne sera pas forcément très coûteux. Janvier 2022. <https://blogs.worldbank.org/fr/arabvoices/mena-region-building-back-does-not-need-cost-much>

Le gouvernement actuel a présenté en juin 2022 un programme de réformes économiques³⁸ salué par le FMI³⁹. En plus des incitations recommandées par le FMI pour redynamiser les investissements privés, par exemple en diminuant la charge fiscale des grandes entreprises, ce programme comprend la réforme du système de compensation des produits de base, du système de subventions des produits énergétiques et de la fonction publique. Pour les salarié·es et les classes populaires, cela signifie une hausse généralisée des prix de produits de base alimentaires, énergétiques et les services vitaux (santé, éducation, transport., etc.), et une diminution des salaires.

La cheffe du gouvernement a annoncé très clairement que « les révisions des salaires (dans la fonction publique) seront effectuées dans la limite des équilibres des finances publiques et de la soutenabilité de la dette⁴⁰ ». La centrale syndicale tunisienne, l'UGTT, a refusé ces réformes. Elle a appelé à une grève nationale dans le secteur public qui a paralysé le pays le 16 juin 2022. Elle a appelé à une autre grève générale dans le secteur public et la fonction publique. Sa date n'a pas encore été fixée.

Au Maroc

Le Maroc a « bénéficié » au titre de la Ligne de précaution et de liquidité (LPL) de crédits d'un montant de 6,2 milliards de dollars US en 2012, 5 milliards de dollars US en 2014, 3,47 milliards de dollars US en 2016, et 2,7 milliards de dollars US en 2018, et un prêt de 3 milliards de dollars US en 2020. Il négocie actuellement une nouvelle ligne de précaution et de liquidité avec le FMI. Ces accords de LPL qui témoignent de la dépendance et la fragilité de l'économie du pays exigent l'accélération du rythme des réformes libérales dans les domaines de l'investissement, la fiscalité, le secteur financier, la flexibilité du taux de change, l'éducation et la flexibilité du travail⁴¹.

Expérience du Maroc dans la suppression des subventions aux produits énergétiques

L'État a supprimé les subventions aux produits énergétiques à partir du 1er février 2014 pour l'essence et le fuel, le 1er janvier 2015 pour le gasoil, et procéda à la libéralisation totale des prix des trois carburants début décembre 2015. Ainsi, le prix de vente d'un litre de gasoil, incluant toutes les taxes et les charges, est passé de 7,98 dirhams le 1er décembre 2015 à 9,65 dirhams le 1er décembre 2017. La marge bénéficiaire des entreprises pétrolières est passée de 1,1 dirham par litre à 1,95 dirham par litre⁴². Ce prix a grimpé pour se situer aux alentours de 15 dirhams en juillet 2022.

Les entreprises sont accusées d'accumuler des bénéfices qui dépassent 45 milliards de dirhams (près de 4,5 milliards de dollars US) depuis la libéralisation des prix jusqu'à la fin de l'année 2021. C'est l'une des sources de la richesse financière de Aziz Akhannouch (actuel chef du gouvernement au Maroc), estimée à 2 milliards de dollars US en 2022 selon Forbes qui le classe à la 13ème place sur la liste des 15 Africains les plus riches. Akhannouch a déjà fait l'objet d'une large campagne de boycott citoyen de ses produits en 2018. Une campagne massive est actuellement née sur les réseaux sociaux protestant contre lui et contre la hausse des prix des carburants.

Ces bénéfices sont payés par les consommateurs et les consommatrices, soit directement à la pompe ou indirectement à travers la hausse générale des prix dans un contexte de répercussions du Covid et la guerre en Ukraine. La détérioration du pouvoir d'achat des ménages populaires s'accroît fortement.

38 <http://www.pm.gov.tn/pm/upload/fck/File/Programme2022fr.pdf>

39 Communiqué de presse de fin de mission des équipes des services du Fonds monétaire international (FMI) qui ont séjourné à Tunis du 4 au 18 juillet 2022

40 Sa déclaration du 7 mai 2022. <http://www.pm.gov.tn/pm/upload/fck/File/Programme2022fr.pdf> . Page 48

41 Communiqué d'ATTAC CADTM Maroc sur la quatrième Ligne de précaution et de liquidité accordée par le FMI au Maroc. 26 décembre 2018.

<https://www.cadtm.org/Communiqué-sur-la-quatrième-Ligne-de-précaution-et-de-liquidité-accordée-par-le>

42 Mémoire d'ATTAC CADTM Maroc : soutien au boycott citoyen de produits de consommation commercialisés par des grands groupes capitalistes. 21 juin 2018.

<https://www.cadtm.org/Memorandum-ATTAC-Maroc-soutient-le-boycott-citoyen-de-produits-de-consommation>

En Égypte

L'Égypte avait déjà fait appel au FMI à trois reprises ces dernières années, empruntant 12 milliards de dollars US en 2016, 2,8 milliards de dollars US en 2020 et 5,2 milliards de dollars US en 2020. Les mesures qui ont accompagné ces prêts ont augmenté la pauvreté (30 millions d'Égyptien·nes vivent sous le seuil national de pauvreté), les inégalités sociales et les dépenses des ménages populaires. Le régime mène actuellement des discussions avec le Fonds sur un quatrième emprunt (autour de 5 milliards de dollars US) à travers le mécanisme élargi de crédit (le même que pour la Tunisie) conditionnée pratiquement par les mêmes réformes libérales structurelles recommandées pour la Tunisie.

LE SERVICE DE LA DETTE PLOMBE DAVANTAGE LES BUDGETS SOCIAUX

Le service de la dette extérieure publique est en hausse continue notamment pendant la période de la pandémie. Les budgets sociaux déjà maigres sont de plus en plus réduits pour garantir le paiement de la dette. Les services de santé publique sont très faibles comme l'a démontré la pandémie. Le service de la dette dépasse de très loin le budget de la santé publique au Maroc (par 9 fois), en Égypte (par 7 fois) et en Tunisie (par 4 fois). En 2019, l'Égypte a consacré 6 % de ses revenus d'État aux dépenses de santé, alors que son service de la dette extérieur en absorbe presque 20 %. La Tunisie : 14 % pour la santé contre 26 % pour le service de la dette⁴³.

CONDITIONS D'ENDETTEMENT DE PLUS EN PLUS CONTRAIGNANTES

L'endettement très alarmant depuis une décennie et ses conditionnalités néolibérales imposées par le FMI, la Banque mondiale et les gouvernements en place ont déjà aggravé la situation économique et sociale des PED de la région MENA. La prolongation de la guerre en Ukraine intensifiera l'envolée des prix de l'alimentation et de l'énergie, les pénuries de blé, et la faiblesse de la croissance économique. De nouveaux emprunts seront nécessaires et plusieurs

pays sont déjà en discussion avec le FMI comme la Tunisie, l'Égypte et le Maroc. Les conditions mondiales de financement sont plus restrictives avec « la hausse des taux d'intérêt dans les pays avancés associée à une instabilité des marchés financiers mondiaux. Ce qui pourrait avoir des conséquences dommageables sur les flux de capitaux et les rendements obligataires et accentuer les difficultés liées à la dette »⁴⁴.

En effet, l'augmentation du taux d'intérêt, notamment aux USA où il est passé de 0,25 % en 2021 à 2,5 % en 2022, pourrait être plus grave sur les PED de la région MENA compte tenu du gonflement de leur dette extérieure publique et sa grande partie (80 %) libellée en dollars US. Les monnaies des pays de la région ont été globalement sujettes à une dépréciation face au dollar US. Par ailleurs, la zone franc CFA⁴⁵ a subi le même sort, sans avoir de levier de politique monétaire sur lequel appuyer. En effet, le Franc CFA étant arrimé à l'euro, il s'est déprécié par rapport au dollar car l'Euro s'est déprécié par rapport au dollar. Par conséquent, les pays utilisant cette monnaie, dont la dette extérieure est majoritairement libellée en dollars, voient leur service de la dette augmenter. Ils doivent en effet déboursier davantage de Francs CFA qu'avant la dépréciation de l'Euro par rapport au dollar pour rembourser un dollar.

Cette dépréciation contribue également à l'augmentation des primes de risque sur les prêts des pays. Les agences de notation jonglent sur les notes souveraines. Elles influencent les décisions de prêt, les conditions de la dette souveraine et les taux d'intérêt⁴⁶. Déjà quatre pays de la région étaient en suspension de paiement en février 2021 : l'Irak, le Liban, la Syrie, et le Yémen⁴⁷. La situation actuelle de la Tunisie laisse elle aussi présager un défaut de paiement.

43 https://jubileedebt.org.uk/wp-content/uploads/2020/04/Debt-payments-and-health-spending_13.04.20.pdf

44 FMI : Perspectives économiques régionales : Moyen-Orient et l'Asie centrale. Avril 2022.

45 <https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/REO/MCD-CCA/2022/April/French/text.ashx>

46 Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo, Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Équatoriale, Tchad, Comores.

47 Yuefen Li, l'Experte indépendante sur la dette extérieure et les droits humains. « Allègement de la dette, prévention des crises de la dette et droits humains : le rôle des agences de notation de crédit ». https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Issues/IEDebt/CreditRatingAgencies/Summary_CRA_FR.pdf

47 <https://www.cadtm.org/Afrique-du-Nord-et-Moyen-Orient-nouvelle-vague-d-endettement#nb2-8>

PERSPECTIVES MOROSES POUR LES POPULATIONS DES PED DE LA RÉGION MENA

Le contexte économique décrit plus haut aura de graves répercussions sur de larges couches de la population dans les pays de la région MENA, qui subissent d'une manière très aigüe les effets de la crise multidimensionnelle du capitalisme mondial exacerbée par le nouveau contexte de guerre en Ukraine. Elles sont condamnées à subir une forte diminution de revenus, une grande augmentation du chômage et de la pauvreté, plus particulièrement au sein de la jeunesse et pour les femmes, une chute continue du pouvoir d'achat, une précarisation et une instabilité de vie accrues. Le FMI, la Banque mondiale, les régimes politiques en place continuent leurs recettes néolibérales toujours justifiées par leur fausse théorie de ruissellement qui a pour effet concret une augmentation nette des inégalités. « Les 21 milliardaires du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, tous des hommes, ont vu leur richesse augmenter de près de 10 milliards de dollars US depuis le début de la crise du Covid-19, soit près du double du montant estimé nécessaire pour reconstruire la capitale du Liban, alors que 45 millions de personnes dans la région sont exposées à la pauvreté en raison de la pandémie⁴⁸ ».

Le FMI et la Banque mondiale ont surtout peur des « troubles sociaux » très probables liés à la perspective d'une crise de la dette. Mais là aussi leurs recommandations de bonne gouvernance n'ont pas d'effets réels. C'est le despotisme politique qui règne dans tous les pays de la région avec une répression forte de toute forme de contestation et de mobilisation, un bafouement des libertés publiques, le harcèlement et l'emprisonnement des voix d'opposition. Les deux institutions elles-mêmes constituent des instruments despotiques aux mains d'une oligarchie internationale (une poignée de grandes puissances et leurs sociétés transnationales) qui renforce le système capitaliste international destructeur de l'humanité et de l'environnement. On a bien vu qu'elles étaient une composante de la contre-révolution dans le processus des soulèvements dans la région MENA en contribuant à étouffer les aspirations des peuples à la liberté, à la dignité et à la justice sociale.

Les populations n'ont pas d'autre solution pour sortir de l'abîme, que de mettre fin aux agissements néfastes de la Banque mondiale et du FMI et annuler les dettes dont ceux-ci réclament le remboursement. À l'échelle de la région MENA, des campagnes ont été menées pour annuler les dettes odieuses en Égypte et en Tunisie en 2011-2012. Dans le mouvement de protestation qui a commencé en octobre 2019 au Liban, des groupes militants ont revendiqué la suspension du remboursement de la dette. Les représentant-es de nombreux mouvements sociaux dans la région ont lancé, en juin 2020, un appel revendiquant l'annulation de la dette publique⁴⁹.

Les conditions d'une nouvelle vague de soulèvements populaires dans la région s'accroissent. Les luttes sociales s'articuleront étroitement avec les luttes politiques.

48 Oxfam. Pour une décennie d'espoir et non d'austérité au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Août 2020. <https://eur01.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Foxfam.box.com%2Fs%2Fq5jr2nwuy6ztbevrvyqo48tkphs9uy&data=02%7C01%7Croslyn.boatman%40oxfam.org%7Ce407fe7b71144b873f0c08d84902c45f%7C42c6655bda0417590bab6e48cacc561%7C0%7C0%7C637339623555270805&sdata=FmiA%2B1Jjlot8v7%2Bp9LAcynt8hw8xO9eyqwS60ot1OY%3D&reserved=0>

49 ATTAC/CADTM Maroc, « Appel des peuples, organisations, mouvements et réseaux militants d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient/région arabe pour l'annulation de la dette et l'abandon des accords de « libre-échange », CADTM, 20 mai 2020. <https://www.cadtm.org/Appel-des-peuples-organisations-mouvements-et-reseaux-militants-d-Afrique-du-Nord-et-du-Moyen-Orient-région-arabe-pour-l-annulation-de-la-dette-et-l-abandon-des-accords-de-libre-échange> Voir l'appel en plusieurs langues sur le lien : <https://callofpeoples.wordpress.com/>

2. LA DETTE EN RDC : LE MÉGAPROJET « GRAND INGA III »

Bien qu'il s'agisse de l'un des pays les plus riches du monde en ressources naturelles, la République démocratique du Congo (RDC) souffre d'une très forte pauvreté énergétique. En 2020, seulement 19 % des Congolais·es avaient accès à l'électricité. En dehors des grandes villes, ce pourcentage passe à moins de 4 %, soit moins d'une personne sur 20⁵⁰. Ce déficit énergétique entrave le développement économique du pays, comme en témoigne le PIB par habitant de la RDC qui est, en 2021, le plus bas au monde.

Depuis quelques années, la Fédération des entreprises du Congo (FEC) organise une Conférence annuelle sur l'énergie. Le but de cette organisation patronale est d'y défendre les intérêts des acteurs privés qui y sont impliqués et de soutenir des chantiers d'investissement dans le secteur de l'énergie. En 2021, la FEC a organisé la Conférence énergétique à Lubumbashi, dans la Province du Haut-Katanga, au cours de laquelle le gouvernement s'est prévalu de son projet phare, le Grand Inga, comme réponse au déficit énergétique. Ceci n'est pas nouveau dans la mesure où, lors des précédentes éditions, le gouvernement s'est à chaque fois présenté avec ce projet Inga III, dans son format de 4 800 MW (Basse Chute), ou dans son format de 11 050 MW.

UNE BRÈVE HISTOIRE DU PROJET GRAND INGA

Le site d'Inga est connu des puissances occidentales depuis le XIXe siècle à cause de la difficulté que présente cette partie pour la navigabilité du fleuve Congo. En effet, au niveau des rapides d'Inga, le fleuve Congo subit une dénivellation de 96 mètres sur une distance de 14 kilomètres. C'est vers 1925 que les études ont démontré qu'on pouvait y ériger beaucoup de centrales hydroélectriques.

Mais ce n'est qu'en 1967 que l'ex-Président Mobutu a pris la décision de construire la première centrale hydroélectrique dénommée Inga I, puis plus tard Inga II. Le Président Joseph Kabila a ensuite décidé de poursuivre le développement de ce site d'Inga (Inga III à VIII) pour y ériger un grand complexe hydroélectrique. Le 16 octobre 2018, le gouvernement a signé un « Accord de développement exclusif du projet Inga III » avec un consortium sino-espagnol.

Plus récemment, le 16 septembre 2020, le nouveau gouvernement de Félix-Antoine Tshisekedi a signé la « Convention relative au développement d'industries Vertes Substantielles en RDC » avec la société australienne Fortescue Future Industries. Le coût de ce projet de mise en œuvre du développement du projet Grand Inga est estimé à environ 13,9 milliards de dollars US, pour une période de construction allant de 6 à 7 ans.

CONTEXTE DU PROJET GRAND INGA

La RDC affiche l'un des taux d'accès à l'électricité le plus faible de la planète. Ce qui constitue un paradoxe au regard de son potentiel hydroélectrique, considéré comme l'un des plus importants du monde et, estimé à plus ou moins 110 Gigawatts. Et ce, alors que moins de 20 % des Congolais ont accès à l'électricité, dont 4 % en milieu rural, contre 42 % en moyenne sur le continent africain.

Les partisans du projet font valoir qu'Inga III permettrait de réduire la pauvreté et stimuler la prospérité commune de la RDC en générant des revenus au gouvernement de la RDC, qui pourraient être affectés à des programmes de lutte contre la pauvreté. Cela permettrait également de fournir de l'électricité à plus de personnes en RDC, d'offrir des opportunités aux banquiers, aux industriels et aux différents opérateurs congolais et étrangers pour investir en RDC et créer des emplois dans un pays au taux de chômage chroniquement élevé.

La formule d'investissement retenue pour ce projet de barrage et d'énergie hydroélectrique est celle d'un partenariat public-privé impliquant des investissements du gouvernement de la RDC et d'un consortium d'entreprises internationales privées.

C'est à la suite de l'étude de préfaisabilité dénommée « Étude du développement du site d'Inga et des réseaux associés » (EDIRA), réalisée par le groupement AECOM et EDF que le gouvernement a décidé de se lancer dans le projet Grand Inga. Il s'agit de construire sur le site d'Inga le plus grand complexe hydroélectrique du monde qui va produire au total 44 000 MW. Ce projet sera exécuté en 7 phases qui sont : 1^{ère} phase : Inga 3 Basse Chute : 4 800MW ; 2^{ème} phase : Inga 3 Haute chute : Max 7 800MW ; 3^{ème} phase : Inga 4 : 7 180 MW ; 4^{ème} phase : Inga 5 : 6 970 MW ; 5^{ème} phase : Inga 6 : 6 680 MW ; 6^{ème} phase : Inga 7 : 6 700 MW ; 7^{ème} phase : Inga 8 : 6 750 MW.

⁵⁰ Base de données de la Banque mondiale, accès à l'électricité (% de la population) en République démocratique du Congo, <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/EG.ELC.ACCTS.ZS?locations=CD>

L'un des résultats de l'étude de préfaisabilité financée par la Banque africaine de développement, (BAD), était le premier modèle du développement du projet Inga III. Ce modèle, soutenu par la BAD, consiste en un format fournissant 4 800 MW pour un budget de 12 milliards de dollars US. Cette énergie serait répartie entre l'Afrique du Sud (2 500 MW), l'industrie minière de l'ex-province du Katanga (1 300 MW) et la Société nationale d'électricité (1 000 MW). L'autre modèle est celui du consortium sino-espagnol, projetant de vendre le courant produit à l'Afrique du Sud, à la Société nationale d'électricité, aux industries minières ainsi qu'à d'autres pays dont l'Angola et le Nigeria⁵¹.

CONSÉQUENCES NÉFASTES DU PROJET

Cependant, ce projet est, selon plusieurs sources dont le Parlement des jeunes de la RDC, à la base de plusieurs cas de violations de droits humains, de corruption et d'abus de pouvoir. Tout d'abord, il a été mis sur pied en violation de la loi relative aux marchés publics avec une opacité dans les négociations et en violation au droit d'accès à l'information. Les communautés locales et de la Société Civile n'ont donc nullement été impliquées dans le projet Grand Inga.

Par ailleurs, ce projet aura des conséquences environnementales négatives comme la perte de la qualité des eaux douces, la dégradation de la nature et de la biodiversité, la disparition de certaines espèces aquatiques. Ce qui renvoie à la question sur le supposé caractère écologique de Inga évoqué plus haut en termes de « *puissance environnementale* ». Inga III risque de détruire des moyens de subsistance que les nouveaux emplois ne compenseraient pas.

De plus, ce projet provoquera la délocalisation d'environ 40 000 personnes membres des communautés du site Inga, sans aucune indemnisation et proposition de relogement. Ces communautés sont pourtant détentrices de ces ressources naturelles. C'est la continuité d'un schéma colonial des pillages des ressources naturelles. Ce projet est donc mis en place sans prendre en compte la population vivant sur le site d'Inga et au bénéfice des multinationales qui vont exploiter les ressources sur place et en tirer des bénéfices, avec tout ce que cela comporte comme impacts négatifs sur le plan social et environnemental.

INCIDENCE SUR LA DETTE DE LA RDC

Pour le gouvernement de la RDC, la construction d'Inga III est susceptible de causer une perte des ressources financières déjà limitées, plutôt qu'apporter une source de nouveaux revenus. En effet, le coût d'Inga est actuellement estimé à 13,9 milliards de dollars US et le gouvernement de la RDC devrait contribuer à hauteur de 3 milliards de dollars US grâce à des prêts concessionnels. Inga III nécessitera de gros emprunts extérieurs par le gouvernement de la RDC. Les partenaires privés apporteraient la somme restante de 11 milliards de dollars US.

Les chiffres les plus récents du FMI et de la Banque mondiale indiquent que la dette extérieure du gouvernement de la RDC est de 6,5 milliards de dollars US, soit 16 % du PIB en 2018. Inga III entraînerait une nouvelle dette de 3 milliards de dollars US pour le gouvernement. Cela porterait la dette extérieure *au minima* à 9,5 milliards de dollars US, soit 24% du PIB. Cela risquerait de modifier l'évaluation du FMI et de la Banque mondiale de la RDC, passant d'un « risque modéré » de surendettement à un « risque élevé ». Pour la RDC, une telle évaluation réduirait encore plus le nombre de prêts à taux d'intérêt inférieur provenant d'institutions publiques laissant l'avenir de la RDC aux mains de créanciers privés dont l'unique but est de faire du profit⁵².

51 Note de la CORAP sur le nouveau paradigme dans le projet Grand Inga, 30 septembre 2021.

52 Tim Jones, Endetté à l'aveuglette. Analyse économique du projet d'Inga 3 en RDC, *International Rivers*, juin 2017, https://archive.internationalrivers.org/sites/default/files/attached-files/ir_inga_rpt8_french_bleeds.pdf

POUR LA SUSPENSION D'INGA III

Le projet Inga III n'est qu'un « éléphant blanc »⁵³ et ne viendra qu'accroître le stock de la dette publique extérieure, nuisant ainsi à la santé économique du pays à long terme. Comme c'est souvent le cas dans le cadre des partenariats public-privé, tout contrat signé ou tout paiement effectué en ce qui concerne Inga III dans le contexte actuel est plus susceptible de remplir les poches des dirigeants au pouvoir et des multinationales que véritablement contribuer à améliorer l'accès à l'électricité de la population congolaise. Les entreprises espagnoles, chinoises et sud-africaines qui envisagent de répondre à cette offre, ainsi que d'autres acteurs internationaux, devraient se rendre compte que tout paiement qu'elles effectueraient maintenant en lien avec le projet Inga III ne ferait que renforcer un système corrompu. L'exploitation de Inga III ne couvrirait même pas le paiement de la dette publique extérieure de la RDC et va au contraire l'enfoncer plus profondément dans la dette, tandis que d'autres pays et les investisseurs internationaux vont récolter les bénéfices

Pourtant, si la RDC veut réellement atteindre ses objectifs d'amélioration de l'accès à l'énergie et de développement économique, elle ferait mieux de suspendre le projet d'Inga III jusqu'à l'obtention des garanties de bonne gouvernance et d'explorer les solutions provenant de la micro-hydroélectricité et de l'énergie solaire. Si la RDC investissait ses prêts concessionnels limités dans d'autres sources énergétiques, cette électricité atteindrait beaucoup plus d'utilisateurs à moindre coût, dans des zones plus diversifiées et créerait un gain économique plus important.

Les mouvements sociaux de la RDC ont un rôle important à jouer afin de créer un rapport de force et faire pression sur le gouvernement afin qu'il ne signe pas un tel accord. C'est dans ce contexte que le réseau CADTM Afrique a organisé fin octobre 2021 une université d'été où était représentée une forte délégation de représentant-es des victimes et des chefs coutumiers vivant sur le site d'Inga, tous et toutes contre ce projet Grand Inga.

⁵³ A qui profitent toutes les richesses du peuple congolais ? Pour un audit de la dette congolaise, CADTM, 2007, <http://www.cadtm.org/Pour-un-audit-de-la-dette>

UE – UA : POUR UNE REFONDATION COMPLÈTE DES RELATIONS ENTRE L'EUROPE ET L'AFRIQUE

Les relations entre l'Union européenne (UE) et l'Afrique sont héritières de celles, pluriséculaires, entre l'Europe, du moins ses puissances successives, et l'Afrique. Dès le début des temps modernes elles ont, en relation aussi avec d'autres parties du monde, construit la demi-millénaire dynamique du capital, en agissant l'une sur l'autre. Ainsi, il y a de l'Afrique dans l'Europe, de l'Europe dans l'Afrique. Des relations qui, malheureusement, ont été constamment asymétriques, inégalitaires, voire prédatrices, aux dépens d'une Afrique apparaissant comme naturellement condamnée à la subalternité, de la traite négrière transatlantique et de l'esclavage dans l'océan Indien à la dépendance néocoloniale, en passant, évidemment, par la colonisation (y compris protectorat, tutelle). Avec à la clef des guerres pour la conservation de la domination coloniale, d'un côté, et de l'autre pour s'en émanciper.

C'est d'ailleurs pendant la réforme post-Seconde Guerre mondiale du colonialisme, puis la transition du colonialisme au néocolonialisme, qu'a été construit le socle de l'actuelle UE. La part africaine de cette étape de la construction européenne s'étant alors manifestée, par exemple, sous la forme du projet de l'Eurafrrique que certains prétendus « pères de l'indépendance » ont défendu ardemment. Le Traité de Rome, instituant la Communauté économique européenne (CEE), en porte quelque trace par la mention de « *l'association des pays et territoires d'Outre-mer, en vue d'accroître les échanges et de poursuivre en commun l'effort de développement économique et social* » (art. 3)⁵⁴. Ainsi ont été rappelées récemment les « *origines coloniales de l'Union européenne*⁵⁵ ».

DE LA CONVENTION DE YAOUNDÉ À L'ACCORD DE LOMÉ

L'indépendance de certaines de ces colonies et territoires sous-tutelle acquise, dans le contexte de la guerre froide, a été signée, en 1963, la Convention de Yaoundé (1963) entre les 6 États membres de la CEE d'alors et 18 États africains intégralement dénommée *Convention d'association entre la Communauté économique européenne et les États africains et malgache associés à cette Communauté*. Celle-ci permettait surtout le libre accès, sans taxes douanières, des produits bruts africains sur le marché de la CEE, sans réciprocité (les exportations de la CEE étant taxées par les douanes des États associés africains).

La Convention de Yaoundé est la première d'une série qui comprendra Yaoundé II (1969-1975), Lomé I-IV (1975-2000), Cotonou (2000-2020) et post-Cotonou (2020-2040) et intégrera d'autres pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, au rythme aussi bien des indépendances que de l'élargissement de la CEE (devenant ACP/CEE), devenue UE en 2000 (ACP/UE) – les ACP sont désormais l'Organisation des États de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP). Les États d'Afrique du Nord, indépendants avant 1957, n'en faisant pas partie⁵⁶, et vont conclure, surtout à partir de 1969, des accords bilatéraux avec la CEE/UE, puis surtout le partenariat euro-méditerranéen (Euromed, 1995), ayant donné naissance à l'Union pour la Méditerranée (2008), des accords de libre-échange (Tunisie, 1998 ; Maroc, 2000 ; Égypte, 2004 ; Algérie, 2005) – appelés à évoluer en Accords de libre-échange complets et approfondis.

⁵⁴ La quatrième partie du Traité (art. 131-136 bis) ainsi que l'Annexe IV sont consacrés à l'association.

⁵⁵ Peo Hansen et Stefan Jonsson *Eurafrrique. Aux origines coloniales de l'Union européenne*, 2022. La première version, en anglais, datant de 2014, « récemment » se rapporte à l'édition en français.

⁵⁶ Incluse dans la France jusqu'en 1962, l'Algérie ne faisait pas partie de l'association.

Si la Convention dans son préambule parle de « coopération sur la base d'une complète égalité [...] poursuivre en commun leurs efforts en vue du progrès économique, social et culturel de leurs pays [...] de renforcer leur équilibre et leur indépendance économiques⁵⁷ », cela n'a pas été la règle comme le rappelait, après presque une décennie de convention, l'inébranlable europhile et eurafricain, chef de l'État sénégalais, Léopold Sédar Senghor⁵⁸ : « Le plus grave dans la situation de l'association, et d'une façon plus générale, des rapports eurafricains, c'est que l'esprit et même la lettre du titre I de la Convention ont été souvent violés au grand dam des pays africains qui sont, encore une fois, dans leur ensemble, les pays les plus pauvres du monde⁵⁹ ».

Des États qui ont généralement maintenu les spécialisations économiques instaurées par les administrations coloniales. La Côte d'Ivoire, par exemple, ayant été spécialisée dans la fourniture au marché métropolitain du cacao, de l'ananas, de la banane ; de même aussi pour le Sénégal avec l'arachide ; de la canne à sucre pour Maurice ; du thé pour le Kenya. Il en a été ainsi presque partout des territoires coloniaux aux États post-coloniaux/néocoloniaux.

L'Accords de Lomé – signé aussi dans le contexte de la Guerre froide et de revendications aux Nations unies d'un nouvel ordre économique international – avait mis les prix des produits en provenance des pays africains à l'abri des fluctuations des prix des matières premières, des conséquences de leur baisse. Ce qui a consolidé la reproduction, déjà effective dans l'Accord de Yaoundé, de la spécialisation en produits de rente, en monocultures, généralement réservés à l'exportation, pour les marchés des métropoles coloniales, européennes. Se faisant généralement aux dépens des cultures vivrières, de l'auto-suffisance alimentaire de ces pays, transformés aussi, au fil du temps colonial puis néocolonial, en marchés ou débouchés pour les produits transformés importés des métropoles néocoloniales, puis de la CEE, vendus sur les marchés et dans les boutiques des villes africaines comme des villages.

ACCORD DE COTONOU ET ACCORDS DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE

L'Accord de Cotonou a été signé dans un contexte bien différent, celui d'un monde où se propageait le libre-échange, comme l'énonce l'un de ses articles : « Compte tenu du niveau de développement actuel des pays ACP, la coopération économique et commerciale doit leur permettre de répondre aux défis de la mondialisation et de s'adapter progressivement aux nouvelles conditions du commerce international, facilitant ainsi leur transition vers l'économie mondiale libéralisée » (Titre II, chapitre 1, art. 34 : « Objectifs », al. 2). Ainsi, ce qui de la Convention de Lomé était considéré comme incompatible au néolibéralisme n'a pas été reconduit. L'Accord de Cotonou, (ACP/UE) a ainsi empiré la relation inégalitaire, en défaveur, évidemment, des "partenaires" ACP, africains en l'occurrence.

Au terme de ses deux décennies d'existence programmées, il aurait dû être remplacé par des Accords de partenariat économique (APE) – dont la signature était au départ prévue pour 2007-2008. Mais leur teneur néolibérale – davantage favorable à l'Union européenne et, par la suppression de la non-réciprocité, une source évidente de forte baisse des recettes douanières (pouvant être injustement compensée par la multiplication ou la hausse des impôts ou taxes qui pèseront en fin de compte sur les couches sociales populaires) pour les États africains concernés – crée une certaine réticence à les ratifier, voire à les signer, par nombre d'États africains de l'OEACP. 14 États, soit moins du tiers, sont actuellement – eu égard à leur plus forte dépendance à l'égard de l'exportation vers le marché de l'UE – engagés, dans l'APE avec l'UE, sous forme provisoire ou intérimaire, en attendant la ratification, voire la signature, par chacune des communautés ou regroupements économiques africains sous-régionaux.

Par exemple, si l'Afrique du Sud industrialisée, deuxième économie africaine est – comme cinq autres de la Southern Africa Development Community (SADC) – dans la phase d'application provisoire de l'APE, la première économie africaine, le Nigeria, n'a même pas encore signé l'APE de l'Afrique de l'Ouest. Ainsi, l'Accord de Cotonou ayant été prorogé jusqu'en juin 2023⁶⁰, la prochaine association pour ces membres africains de l'OEACP est l'Accord de

57 Convention d'association entre la Communauté économique européenne et les États africains et malgache associés à cette Communauté, 20 juillet 1963, http://www.cvce.eu/obj/la_convention_de_yaounde_20_juillet_1963-fr-52d35693-845a-49ae-b6f9-ddbc48276546.html

58 Léopold Sédar Senghor a présidé le Sénégal de 1960 à 1980.

59 Le Titre I est intitulé « Les échanges commerciaux » L.S. Senghor, Discours prononcé devant l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe, 20 octobre 1972, <http://www.assembly.coe.int/nw/xml/Speeches/Speech-XML2HTML-FR.asp?SpeechID=206>

60 Il paraît que le consensus n'est pas atteint dans l'Union européenne, au sujet de la migration.

Samoa, dit aussi Accord post-Cotonou qui « est basé sur un approfondissement des APE, leur extension aux thèmes dits de Singapour : services, concurrence, marchés publics, propriété intellectuelle, investissements »⁶¹. Autrement dit, il s'agira, entre autres, d'un contournement, en faveur de l'UE, de la réticence des membres de l'OEACP à passer aux APE. Vu l'option par l'UE des relations dites de « continent à continent », cet accord n'impactera-t-il pas les pays d'Afrique du Nord ayant ratifié la ZLECAF supposée déjà en vigueur ? De leur côté, chacun est sous Accord de libre-échange (ALE) avec l'UE (Tunisie, 1998 ; Maroc, 2000 ; Égypte, 2004 ; Algérie, 2005), mais aucun ne franchit, depuis 2013, le passage à l'Accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA), pour les trois premiers, alors que le quatrième n'en a jamais entrepris la négociation⁶².

Malgré, la résonance ces derniers temps d'un supposé passage aux relations entre égaux – l'UE tend à imposer encore à ses dits partenaires africains, dont les classes dirigeantes sont généralement dépourvues de projet social émancipateur (*l'Agenda 2063. L'Afrique que nous voulons*, le programme adopté en 2013 par l'Union Africaine n'en est pas un) sa vision du "développement"⁶³. Ce qui explique sans doute la réticence des uns et des autres (Afrique OEACP et Afrique du Nord) à s'engager. Même orné de "durable" ou prétendument engagé pour « l'éradication de la pauvreté », le développement demeure celui du capitalisme. Les transnationales originaires de l'UE comptent parmi celles qui produisent des travailleurs pauvres, des salaires non décents dont l'Afrique détient le leadership mondial. Le capitalisme étant, malgré la parenthèse des Trente glorieuses de l'après Seconde guerre mondiale, historiquement, plus producteur/reproducteur que réducteur des inégalités, par sa nature même. Ce que d'ailleurs n'infirme pas la progression actuelle des inégalités, de la pauvreté même dans des sociétés de l'UE depuis qu'y avance la néolibéralisation. La résistance des classes populaires y empêchant plus de gravité.

ÉGALITÉ ANNONCÉE ET REPRODUCTION DE LA DOMINATION

Avec la complicité des classes dirigeantes locales, ces transnationales s'activent dans l'optimisation fiscale (certes légale), la fraude fiscale, la fuite des capitaux qui aggravent les déficits budgétaires des États, par conséquent leur endettement. Ainsi, la part de dons comprises dans l'"aide publique au développement" peut être considérée comme une relative compensation de la fraude fiscale, de la fuite des capitaux... Comme en retour, les banques européennes sont complices des classes dirigeantes africaines pillant les richesses publiques locales, y compris des emprunts extérieurs, qu'elles placent, transforment en patrimoines privés dans les pays de l'UE, entre autres. Des grandes banques européennes sont citées dans les différentes affaires ayant fuité (« leaks »), défrayant la chronique ces dernières années – y compris comme passeurs de l'argent public volé vers les paradis fiscaux. Ce qu'elles ne font pas sans en soutirer quelque profit, la moralité capitaliste étant soumise à celui-ci.

L'UE impose sa "vision", pour la réalisation du suprématisme du secteur privé, aussi par le prétendu « partenariat public-privé » (PPP), impliquant des entreprises européennes, de plus en plus prisé en Afrique depuis la décennie 2010, mais dont le bilan, déjà au sein de l'UE, établi par sa Cour des comptes, considère que « les partenariats public-privé (PPP) co-financés par l'UE ne peuvent être considérés comme une option économiquement viable pour la construction des infrastructures »⁶⁴.

L'UE, à travers la participation de ses États membres à la Banque africaine de développement, participe également à l'imposition de l'agro-business, incluant l'accaparement des terres, nocive à la moyenne et à la petite paysannerie africaine. Elle joue un rôle majeur dans le dispositif de la "révolution verte", la numérisation dans l'agriculture, etc. Cela apparaît comme une adaptation à l'Afrique de la politique agricole commune de l'UE, nocive aussi à l'agriculture paysanne européenne, ainsi qu'à la nature non humaine.

61 Jacques Berthelot, « Mobilisation urgente contre la signature de l'Accord de Samoa succédant à l'Accord de Cotonou », *Sol*, 26 août 2021, par <https://www.sol-asso.fr/analyses-politiques-agricoles-jacques-berthelot-2021/>.

62 Evelyne Ahipeaud, Olivier Besson, Camille Bortolini, Vincent Michel, « Accords d'association et intégration commerciale entre l'Union européenne et l'Afrique du Nord », *Tresor-Eco* (Direction générale du Trésor, France), n° 296, décembre 2021, <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/tags/Tresor-Eco>.

63 Il ne suffira pas de se débarrasser du terme "développement", comme l'avait annoncé, concernant l'Agence française du développement (AFD), le président français, Macron, lors de l'édition spéciale du Sommet Afrique-France à Montpellier (octobre 2021) voire de prétendre « changer de paradigme », tout en continuant de se focaliser sur la « croissance » le « développement des infrastructures », l'« entrepreneuriat » pour le « suprématisme du secteur privé ».

64 Cour des comptes européenne, « La Cour des comptes européenne estime que les partenariats public-privé dans l'UE présentent des multiples insuffisances et des avantages limités », Luxembourg, 20 mars 2018, www.eca.europa.eu.

Une autre voie d'intégration à cette "vision", considérée comme adaptée aux couches sociales populaires africaines, étant le développement du microcrédit qui s'avère, universellement⁶⁵, une création de la pauvreté, surtout parmi les femmes⁶⁶. L'intégration des femmes au néolibéralisme sous prétexte de contribuer à leur émancipation, est une caractéristique du discours social dominant (agences onusiennes, banques multilatérales de développement, Forum économique mondial, etc.). L'extension du « système dette »⁶⁷ aux individus, demeure à l'ordre du jour, malgré la crise des *subprimes*. Des institutions de Bretton Woods aux agences de microcrédit, une même logique, un même système.

L'Union européenne en Afrique, c'est, par ailleurs, le soutien politique apporté à des régimes non démocratiques, avec lesquels des États de l'UE ont des intérêts communs et, certes, différenciés y compris en matière "sécuritaire". Ce qui ressemble à un encouragement pratique à la violation des droits humains. Ainsi, en plus de la France, des États de l'UE se sont impliqués dans les opérations dites anti-terroristes en Afrique, soutenant de façon maquillée, en fonction de leurs intérêts stratégiques, des régimes sans véritable ou grande légitimité. Ce qui, avec la qualité de la conscience politique dominante au sein des populations, produite par la situation néocoloniale, favorise la préférence populairement exprimée, dans plus d'un pays, pour la société militaire privée russe Wagner, face aux desseins mal cachés de la présence militaire française, marquée par le camouflet de la politique militaire néocoloniale au Mali. Certes face à un régime manifestant caricaturalement l'aventurisme politique des cliques militaires s'étant plus d'une fois produit en Afrique.

Il n'est pas difficile de constater aujourd'hui, sans pour autant ignorer la part de responsabilité des dirigeants africains et discuter de la pertinence de "développement", que l'aide de l'UE au développement n'a pas développé l'Afrique, ni favorisé son indépendance économique. Les milliards de dollars US ou d'équivalents en euros dépensés par la CEE/UE pour le financement dudit développement de l'Afrique depuis presque 60 ans ont principalement servi à huiler les mécanismes de reproduction de la dépendance des économies

africaines, de la domination des peuples africains. Sinon, par exemple, l'« éradication de la pauvreté » chez les partenaires africains ne serait plus l'un des objectifs à atteindre après presque six décennies de coopération pour ledit développement. Ce qui ne peut échapper aux intelligences travaillant pour l'Union européenne, malgré le discours d'appréciation généralement positif dominant.

Les conséquences économiques et sociales de cette politique de l'UE sont l'un des facteurs de la migration dite clandestine vers les pays de l'UE. Celle-ci comporte sa part de tragédie permanente en Méditerranée ou dans des territoires africains limitrophes, résultant de la confrontation au Mur de Schengen – la libre circulation des marchandises s'avérant en mondialisation néolibérale privilégiée, incompatible avec la libre circulation des personnes. Rappelons que des États africains ont accepté le statut de premiers avant-postes, en territoire africain du Mur de Schengen, l'« externalisation de la gestion des frontières », dans le jargon technocratique européen.

DE LA POSTURE HUMANISTE DE L'UE À LA CONCURRENCE CHINOISE

La posture humaniste de l'UE, supposée attachée au respect des droits humains, à la démocratie, à la dignité humaine n'est pas dans ses desseins, fondamentalement différente de celle des institutions financières internationales, de la Banque mondiale censée depuis des décennies « œuvrer pour un monde sans pauvreté » jusqu'au FMI soucieux de « réduction de la pauvreté » dans la nouvelle version des programmes d'ajustement structurel néolibéral. Le traitement, pendant ces années de Covid-19, de la question de la dette publique extérieure des États africains et d'ailleurs en atteste.

En effet, l'état des infrastructures de santé publique africaines, en général, ainsi que la situation, souvent précaire, des classes sociales populaires, faisant craindre le pire sous la pandémie, ont fait partager l'idée de procéder à une annulation de la dette des États considérés comme pauvres, dont nombreux sont africains, afin de leur permettre, plutôt que de

65 6Cf., par exemple, Patrick Bond, « Au-delà de l'évangile du microcrédit », *Pambazuka News*, 16 mars 2007, <http://www.pambazuka.org/fr/category/comment/40387>; pour l'Inde : Sushovan Dhar, Sankha Subhra Biswas, « Le microcrédit : émancipation ou victimisation ? », 19 décembre 2020, www.cadtm.org/Le-microcredit-emanicipation-ou-victimisation.

66 Fátima Martín, Femenino Rural, « Femmes africaines unies contre le microcrédit, l'exploitation des plus pauvres », 19 juin 2016, www.cadtm.org/Femmes-africaines-unies-contre-le.

67 Éric Toussaint, *Le système dette. Histoire des dettes souveraines et de leur répudiation*, Les Liens qui Libèrent, 2017. Concernant la politique genrée de la Banque mondiale voir, le chapitre « La farce de la « prise en compte du genre » : Une grille de lecture féministe des politiques de la Banque mondiale » rédigé par Camille Bruneau, dans Éric Toussaint, *Banque mondiale : Une histoire critique*, Syllepse, 2022.

payer leur service de la dette, de consacrer cet argent à l'équipement nécessaire des centres de santé publique ainsi qu'aux mesures de solidarité sociale l'égard des plus démunis, des plus vulnérables. Posant comme humaniste, défenseuse des droits humains, l'UE aurait pu donner de la voix, forte non seulement de son statut de puissance mais aussi du poids de certains de ses États membres au sein du FMI, de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement, du Club de Paris, des G7 et G20, etc. Il n'en a pas été ainsi. Elle s'est alignée sur l'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD), décidée en avril 2020, qui n'était même pas un allègement du service de la dette, à proprement parler. Juste un report de paiement, sans pénalités... dont les prolongations étaient communiquées comme des prouesses de la « communauté internationale », aussi grâce à la participation de l'Union européenne ; avec comme summum de la générosité, le « Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'ISSD »⁶⁸.

Du Sommet Union européenne - Union Africaine (février 2020), annoncée par le président du Conseil de l'UE, Charles Michel, comme « *le point de départ d'une nouvelle alliance* », des voix officielles africaines attendaient un au-delà de ces deux initiatives. Comme l'a exprimé, par exemple, avec une certaine pusillanimité l' alors Secrétaire générale exécutive de l'onusienne Commission économique pour l'Afrique (CEA/UNECA), Vera Songwe : « *Les créanciers européens pourraient également faire preuve d'une plus grande créativité : des remises de dettes en échange de mesures d'adaptation aux changements climatiques pourraient être proposées en option dans le dit Cadre commun*⁶⁹ ». De son côté, le G5 Sahel réclamait rien moins qu'une annulation des dettes africaines. Mais, le sujet a été « balayé du revers de la main⁷⁰ », l'essentiel étant dans l'ISSD et le Cadre commun. L'Union européenne paraît s'en tenir aux propos tenus l'année précédente, à N'Djamena, par le président en exercice de l'UE pendant ledit sommet, le français Emmanuel Macron : « *Rien ne sert de restructurer les dettes africaines à l'égard de l'Europe ou des États-Unis si c'est pour contracter plus de dettes à l'égard de la Chine. Ce qu'on a quand même très souvent vu faire, ces dernières années*⁷¹ ».

L'activisme chinois en Afrique est en effet un spectre qui hante l'Union européenne. La domination de cette dernière à travers ses conventions avec l'Afrique, son leadership traditionnel en tant qu'investisseur et fournisseur de ladite "aide publique au développement" est considérée comme menacée, si ce n'est déjà renversée. Ce que l'Union européenne a entrepris de contrebalancer en opposant aux Routes de la soie chinoise, le Global Gateway prévoyant 150 milliards de dollars US d'investissements en Afrique (investissements comprenant aussi des prêts). À l'idée du « *piège de la dette* » que la Chine aurait tendu à ses partenaires africains, poussant à la revendication de « *la transparence* » sur la dette publique africaine et à l'implication des nouveaux créanciers à sa restructuration, exprimées plus d'une fois par des officiels de l'UE, la Chine a répondu en faisant plus que le Club de Paris dans l'ISSD, et surtout en annulant dernièrement une partie de la dette de 17 États africains (sans en indiquer la somme et les États concernés, dans une certaine tradition d'opacité). L'Union européenne, aussi à travers ses États membres, va-t-elle en faire autant ou plus dans cette course à l'influence des puissances capitalistes sur l'Afrique – nocive aux peuples africains ? L'existence de puissances capitalistes émergentes, principalement la Chine (non démocratique et non égalitaire, certes), va-t-elle rendre l'Union européenne – parlant maintenant de rapport d'« *égal à égal* » – égalitaire à l'égard de l'Afrique ?

UNE AUTRE EUROPE COMME CONDITION DE RAPPORTS ÉGALITAIRES AVEC L'AFRIQUE

Comme partout ailleurs, dans ce monde sous hégémonie du capitalisme globalement inégalitaire et écocidaire, l'Union européenne ne pourra être refondée que par une dynamique des classes sociales populaires et autres catégories sociales opprimées, ainsi que par les défenseur·e·s du vivant contre le capitalisme fondamentalement écocidaire. Ce n'est qu'avec la victoire d'une telle dynamique que pourra se concrétiser en Europe le projet d'une "coopération" égalitaire, solidaire, entre les sociétés africaines et européennes.

68 Cf., par exemple, le communiqué du Conseil de l'Europe, « Efforts d'allègement de la dette pour les pays africains », Communiqué de presse 834/20, 30 novembre 2020, www.consilium.europa.eu/press.

69 Vera Songwe, « UE-UA : d'énormes défis mais des possibilités plus grandes encore », *Jeune Afrique*, 16 février 2022.

70 Renaud Vivien, Anaïs Carton, Leïla Oulhaj, « Sommet UA-UE : l'annulation de la dette ne peut être balayée d'un revers de la main », 21 février 2022, www.cadm.org/Sommet-UA-UE-l-annulation-de-la-dette-ne-peut-etre-balayee-d-un-revers-de-main.

71 Cité par Idriss Linge, « De récentes données contredisent le discours sur le "surendettement" de l'Afrique par la Chine », *Agence Ecofin*, 12 avril 2021, <https://www.agenceecofin.com/investissement/1204-87086-de-recentes-donnees-contredisent-le-discours-sur-le-surendettement-de-lafrrique-par-la-chine>.

CONCLUSIONS ET PRINCIPALES ALTERNATIVES

La présente étude montre que les solutions internationales sont insuffisantes et surtout qu'elles alimentent les inégalités mondiales. Dans la suite logique des campagnes internationales des années 2000 pour l'annulation de la dette, d'autres campagnes nationales et internationales poursuivant le même objectif ont alors été lancées avec l'apparition du Covid-19, afin de permettre aux États africains de faire face à la crise sanitaire et de mettre en œuvre un plan de relance économique post-Covid-19. C'est ainsi que l'initiative d'annulation de la dette africaine (IADA) a été mise en place au Sénégal en 2020.

Cette plateforme a mobilisé des acteurs comme le réseau CADTM (qui y a apporté un soutien critique), Eurodad, Womin, Afrodad, etc., autour du slogan de l'annulation pure et simple. Dans cette synergie d'actions, les différentes structures impliquées dans cette campagne de l'annulation de la dette africaine ont lancé à l'endroit des chefs d'États africains, des chefs d'État du G7 et des institutions financières internationales, des déclarations pour réitérer l'appel de Thomas Sankara sur le refus du remboursement de la dette le 29 juillet 1987, à la 25^{ème} conférence des chefs d'État africains en Éthiopie⁷².

Somme toute, au regard de l'enlisement des États d'Afrique dans le piège de l'endettement malgré l'énormité et la diversité de leurs richesses, la fuite de leurs capitaux à travers la fraude et l'évasion fiscales, la perte d'importantes sommes d'argent qu'ils subissent à travers le libre-échange et l'échec avéré des fausses solutions à la crise de la dette africaine, le CADTM reste intransigeant pour exiger l'annulation pure et simple de la dette africaine, publique extérieure illégitime.

Ainsi, rappelant que de nombreuses dettes sont illégitimes ou odieuses et ont déjà été remboursées à de multiples reprises, le CADTM considère, aux côtés de mouvements sociaux de plus en plus nombreux, qu'il faut se battre pour la mise en œuvre d'un vaste programme anticapitaliste qui inclut une série de mesures fondamentales :

Annuler les dettes et s'opposer aux conditionnalités des créanciers

- Il faut passer d'une logique d'allègement à une logique d'annulation des dettes (ainsi qu'à l'abandon des conditionnalités macro-économiques qui les accompagnent), qu'elles soient publiques ou privées, en commençant par les paiements qui ont déjà été suspendus ;
- Il faut utiliser tous les leviers pour obliger le secteur privé à prendre sa part dans les opérations de restructuration, incluant la piste législative ;
- Selon les calculs de l'ONG Jubilee Debt Campaign, l'annulation des dettes dues au FMI et à la Banque mondiale par les pays éligibles à l'Initiative ISSD dans la période allant d'octobre 2020 à décembre 2021 pourrait être financée très facilement par les bénéfices provenant de la seule vente de 6,7 % de l'or détenu par le FMI. Cela rapporterait jusqu'à 8,2 milliards de dollars US aux pays éligibles à l'ISSD. Si cela était fait immédiatement, le FMI disposerait encore de 164,5 milliards de dollars US de réserves.

⁷² La vidéo du discours de Thomas Sankara sur la dette à Addis Abeba en juillet 1987 <https://www.thomassankara.net/discours-sur-la-dette-des-pays-africains-video/> (durée : 17 minutes). On trouvera la retranscription intégrale de ce discours à <http://www.thomassankara.net/il-faut-annuler-la-dette-29-juillet-1987-sommet-de-loua-addis-abeba/>
On peut également visionner la vidéo "35 ans après son assassinat, Thomas Sankara reste une source d'inspiration", Éric Toussaint interviewé par Anna Katumwa, <https://www.cadtm.org/35-ans-apres-son-assassinat-Thomas-Sankara-reste-une-source-d-inspiration>

Procéder à un audit de la dette publique avec participation citoyenne

- Il faut mettre en place un audit de la dette de tous les pays débiteurs, associant la société civile d'en bas du pays créancier et des pays débiteurs. Cela permettrait alors de révéler les irrégularités et l'illégitimité de certaines dettes dont les créanciers continuent à percevoir le remboursement aujourd'hui ;
- Pour ce faire, il faut mettre à disposition des populations des pays africains à travers leurs associations/organisations autonomes, l'ensemble des documents, y compris ceux classés « secret défense », pouvant permettre de faire la lumière sur l'origine des dettes réclamées par les différentes catégories de créanciers.

Poser des actes unilatéraux pour assurer une protection effective des droits humains

- Le droit international donne aux États la possibilité de poser des actes unilatéraux afin de libérer des ressources financières susceptibles de protéger leur population et d'assurer la satisfaction des droits humains fondamentaux. Face au fardeau la dette, les États peuvent suspendre immédiatement son remboursement pour se mettre en conformité avec leurs engagements internationaux de protection des droits humains tels que la Charte de l'ONU, la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 (DUDH), la Charte sur les droits et les devoirs économiques des États (1974), la Déclaration sur le droit au développement (1986) ou encore le Pacte sur les droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) de 1966 ;
- Cela permettra aux États d'investir dans le renforcement des systèmes publics et la mise en oeuvre de meilleurs services publics gratuits pour tous ;

Lever les brevets privés pour un accès à la santé pour toutes et tous

- Suspendre les brevets privés sur toutes les technologies, connaissances, traitements et vaccins liés au Covid-19 ;
- Éliminer des secrets commerciaux et publier les informations sur les coûts de production et les investissements publics utilisés, de manière claire et accessible à l'ensemble de la population ;
- Assurer l'accès universel, libre et gratuit à la vaccination et au traitement ;
- Exproprier sans indemnité des entreprises pharmaceutiques et des laboratoires privés de recherche et organiser leur transfert dans le secteur public sous contrôle citoyen.

Mettre un terme aux dispositifs fiscaux inégalitaires

- Il faut généraliser au niveau de l'Union européenne la loi belge qui s'attaque aux comportements des fonds voutours⁷³ ;
- S'opposer à la promotion systématique du secteur privé pour financer le développement des pays africains, et notamment s'opposer à la promotion des Partenariats Public-Privé (PPP) ;
- S'opposer aux traités d'investissement qui incluent la dette souveraine dans la couverture des traités d'investissement et le règlement des différends entre investisseurs et États ;
- Mettre fin à l'aide publique au développement dans sa forme actuelle la remplacer par une « Contribution de réparation et de solidarité » inconditionnelle et sous forme de dons, en excluant dans le calcul de celle-ci les annulations de dette et les montants ne servant pas les intérêts des populations africaines ;
- Sanctionner lourdement les entreprises coupables de toute forme de corruption de fonctionnaires publics des pays africains ;

⁷³ Renaud Vivien, Analyse de la loi belge du 12 juillet 2015 contre les fonds voutours et de sa conformité au droit de l'UE, CADTM, <https://cadtm.org/Analyse-de-la-loi-belge-du-12-juillet-2015-contre-les-fonds-voutours-et-de-sa>

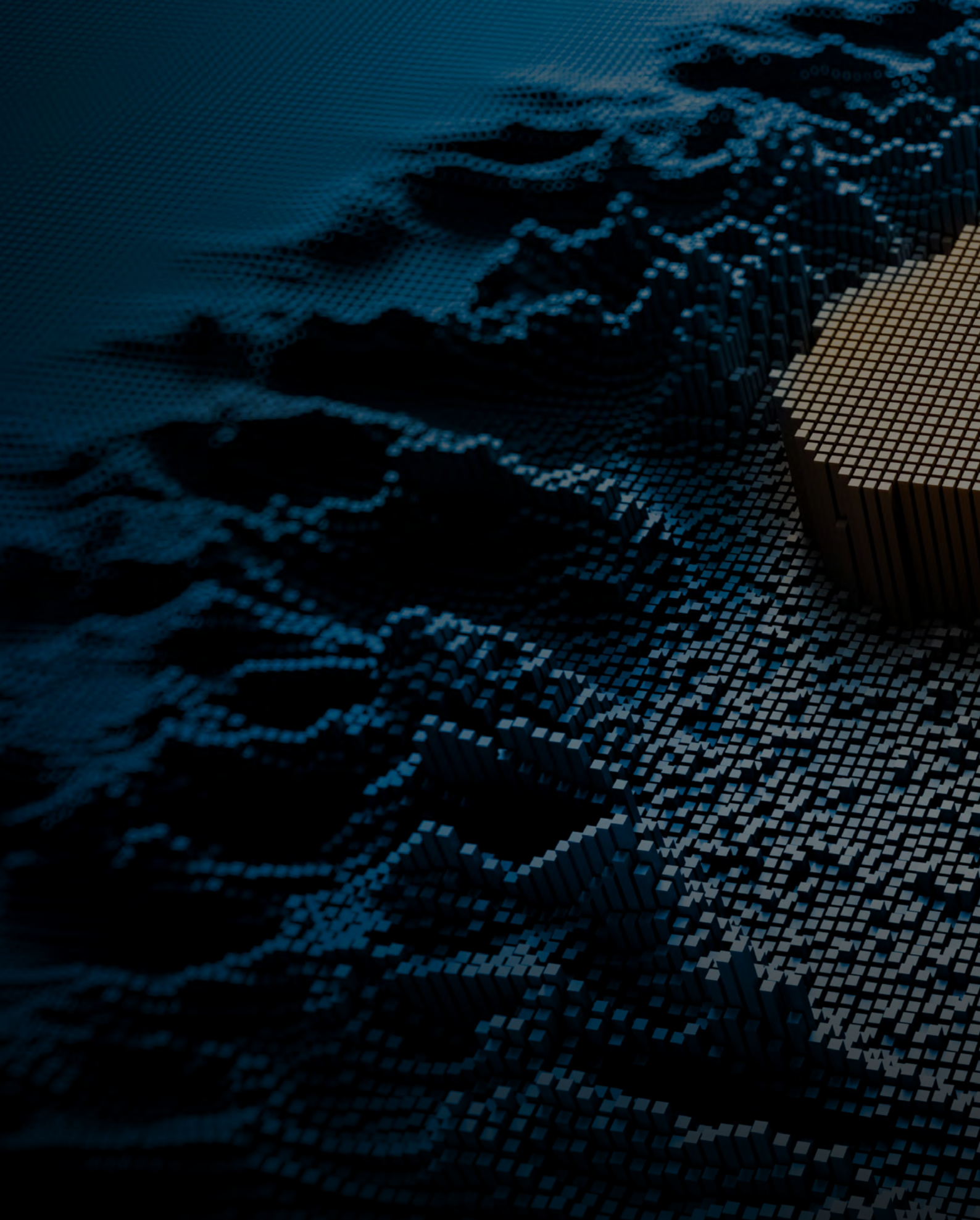
- Sanctionner les hauts fonctionnaires et le personnel politique qui dans les pays européens ont favorisé ou favorisent la spoliation sous différentes formes des peuples africains ;
- Sanctionner lourdement les banques (y compris en allant jusqu'au retrait de la licence bancaire et à l'imposition de fortes amendes) qui se prêtent à du blanchiment d'argent sale, à l'évasion fiscale, à la fuite des capitaux, au financement d'activités participant au changement climatique et à la spoliation des populations africaines ;
- Mettre fin au franc CFA.

Pour une politique d'endettement légitime auprès de banques socialisées

- Socialiser les banques et les assurances en expropriant les grands actionnaires, afin de créer un véritable service public de l'épargne, du crédit et des assurances sous contrôle citoyen ;
- Réaliser des emprunts légitimes en tant que pouvoirs publics pour lutter contre la crise écologique et pour booster le secteur sociaux ;
- Financer les pays africains, hors aide publique au développement, par des prêts à taux zéro, remboursable en tout ou partie dans la devise souhaitée par le débiteur ;
- Introduire des taxes sur la richesse (patrimoine et revenus du 1 % le plus riche) pour financer la lutte contre la pandémie et assurer une sortie socialement juste et écologiquement pérenne des différentes crises du capitalisme mondial ;
- Annuler le soutien au système du microcrédit abusif et à ses institutions, en favorisant leur remplacement par de véritables coopératives gérées par les populations locales et par un service public de crédit octroyant des prêts à taux zéro ou très bas.

Mettre en place une véritable politique de réparations

- Adresser des excuses officielles publiques pour l'ensemble des crimes et des méfaits accomplis par les puissances européennes à l'égard des populations africaines, ouvrant le droit à des réparations ;
- Affirmer le droit à des réparations et/ou compensations aux peuples victimes du pillage colonial et de la spoliation par le mécanisme de la dette ;
- Exproprier les « biens mal acquis » par les gouvernants et les classes dominantes d'Afrique et les rétrocéder aux populations spoliées via un fonds spécial de développement humain et de restauration des équilibres écologiques sous contrôle effectif des citoyens et citoyennes des pays concernés ;
- Reconnaître la dette écologique à l'égard des pays africains et procéder à des réparations et/ou compensations en récupérant le coût de ces dépenses par un impôt ou des amendes prélevées sur les grandes entreprises responsables de la pollution.



The Left in the European Parliament

Rue Wiertz 43 B-1047 Brussels

www.left.eu